

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53<sup>ème</sup> ANNÉE - NUMÉRO 721

26 FÉVRIER 1999 - 150 Francs CFA

## POUR RENFORCER LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX, RESPECTONS ET PROTÉGEONS LA VIE

LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES DU BÉNIN POUR LE CARÊME DE L'AN DE GRÂCE 1999

### PRÉAMBULE

1 - L'année dernière, à pareille époque, nous, vos Évêques, nous nous étions adressés à vous dans un message en faveur du renforcement de l'unité comme condition incontournable pour préserver la Paix.

Nous venons à nouveau, en cette année de grâce 1999, la dernière de ce 20<sup>ème</sup> siècle, solliciter votre attention et votre réflexion en vue d'une mobilisation générale de l'Église-Famille de Dieu que nous sommes et de toutes les personnes de bonne volonté, autour d'un problème dont

l'importance, nous en sommes sûrs, n'échappera à personne : la dignité, le respect et la protection de la vie comme conditions pour trouver la justice, le développement, la liberté véritable, la paix et le bonheur.

été fait, le Verbe de Dieu fait chair, l'Envoyé du Père, Lui, "le Chemin, la Vérité et la Vie". Il atteste Lui-même sa mission en ces paroles éloquentes : "Je suis venu pour que les hommes aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance". (Jn 10, 10)

Certes, il s'agit bien sûr de la "Vie Nouvelle" de la grâce qui est communion avec le Père.

Mais il ne fait aucun doute que c'est à la source de cette Vie-là, que toute vie humaine trouve sens et valeur.

Nous, évêques chargés de conduire, d'instruire et de sanctifier l'Église-Famille de Dieu qui est au Bénin, demandons, d'abord à vous, chers fils et filles en Jésus-Christ, puis à vous tous, hommes et femmes de bonne volonté qui aimez ce pays, d'œuvrer pour qu'y règnent paix, sécurité et bonheur. Aussi nous lançons-nous, cet appel pressant :

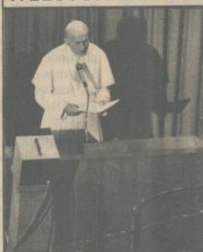
"Respecte, défends, aime et sers la vie, toute vie humaine!  
C'est seulement sur cette voie que tu  
(Lire la suite à la page 6)

### POUR UNE CULTURE DE LA SOLIDARITÉ ENTRE ET AU SEIN DES NATIONS

(...) Alors que l'Afrique connaît encore trop de foyers de tension et de graves conflits fratricides, il est nécessaire de persévérer avec conviction dans les efforts communs déjà entrepris pour que s'impose aussi bien à l'intérieur des nations qu'entre les nations elles-mêmes une véritable culture de la solidarité. La recherche de solutions appropriées aux problèmes vitaux des populations, afin que chacun puisse jouir de conditions de vie sereines et décentes est une priorité pour l'établissement d'une paix durable. L'instauration d'un État de droit est en effet indispensable afin de permettre l'affermissement d'une démocratie authentique. Pour travailler efficacement au progrès et au développement de la nation, il est donc du devoir des responsables de l'État de veiller à ce que, dans la vie politique et sociale, tous les citoyens puissent exercer leurs droits légitimes et pour cela bénéficier des libertés indispensables. La possibilité donnée à tous de choisir librement leurs dirigeants et de participer aux décisions politiques qui orientent la vie commune est une prérogative essentielle qui permet de ne pas confisquer au profit de quelques-uns ce qui revient à tous.

La liberté elle-même est ordonnée à la vérité, et particulièrement lorsqu'elle concerne la compréhension de ce qu'est l'homme et la perception correcte de son rôle dans la vie sociale. En effet la dignité transcendante de la personne

#### A L'ÉCOUTE DU PAPE



doit guider l'action politique pour garantir l'avenir de la liberté. Ainsi que je l'ai souligné à plusieurs reprises, « la liberté n'est pleinement mise en valeur que par l'accueil de la vérité : en un monde sans vérité, la liberté perd sa consistance et l'homme est soumis à la violence des passions et à des conditionne-

ments apparents ou occultes (Centesimus annus, n° 46).

L'Église catholique, quant à elle, entend collaborer avec loyauté à la recherche de l'intérêt commun. Certes, il n'est pas dans sa vocation de gérer les affaires publiques. Elle reconnaît la légitime autonomie des institutions politiques de même que sa propre liberté à leur égard afin de pouvoir annoncer sans entrave la Bonne Nouvelle de l'Évangile et en rappeler les exigences. Elle apporte une contribution spécifique à la promotion du bien de la communauté nationale en discernant et en encourageant ce qui permet à l'homme de vivre et de grandir en conformité avec sa vocation ainsi qu'en combattant ce qui va à l'encontre des valeurs évangéliques et ce qui dès lors devient inacceptable dans certaines circonstances (...).

Rome, 18 décembre 1997

Jean-Paul II

Adresse au nouvel ambassadeur du Togo près le Saint-Siège.

### 1 — DIEU CRÉATEUR ET SEUL MAÎTRE DE LA VIE

2 - C'est là une vérité et une certitude de notre culture, une conviction, un héritage qui nous vient de nos ancêtres. Durant les divers moments de l'existence, des paroles de sagesse, proverbes, chants et autres prières, l'attestent dans nos différentes langues nationales. Aujourd'hui, aucun Béninois, digne de ce nom, ne peut le nier.

C'est aussi une affirmation de notre foi, une révélation de Dieu Lui-même par la bouche de ses porte-parole les plus autorisés, les auteurs sacrés.

Enfin, c'est une certitude attestée et vécue par Jésus-Christ, le Fils de Dieu, de même nature que le Père, par qui tout a

## LÉGISLATIVES 99 :

## FORCE DOIT RESTER À LA LOI

Le 28 mars prochain, soit dans quelques jours, le peuple béninois, par les urnes, procédera au renouvellement du parlement. Ainsi, dès début avril prochain, troisième législature du nouveau démocratique commencera sous la houlette d'honorables nouveaux députés que les populations béninoises se seraient données.

Pour y arriver, la tâche n'est pas facile, tant pour les simples citoyens électeurs que pour les animateurs de la vie politique. Les règles du jeu sont définies par le législateur. Et chaque Béninois est invité à jouer sa partition selon les textes. La période de campagne, qui courra du 12 au 27 mars 1999 est incontestablement celle des turbulences. En conséquence, elle mérite une attention particulière au regard des surenchères entretenues volontairement sur les enjeux. Mais...

### ... QUE DIT LA LOI ?

En effet la loi n° 98-034 du 15 janvier 1999 portant règles générales pour les élections en République du Bénin, indique en son titre IV "De la campagne électorale" ce qui suit :

"Article 27 : La campagne électorale est l'ensemble des opérations de propagande précédant une élection et visant à amener les électeurs à soutenir les candidats en compétition.

"La campagne électorale est déclarée ouverte quinze (15) jours francs avant la date du scrutin.

"Elle s'achève la veille du scrutin à minuit...

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

# LÉGISLATIVES 99 : FORCE DOIT RESTER À LA LOI

(Suite de la première page)

« Article 28 : Nul ne peut, par quelque moyen ou sous quelque forme que ce soit, faire campagne électorale en dehors de la période prévue à l'article précédent.

« Article 29 : Les partis politiques reconnus conformément aux dispositions de la charte des partis politiques ainsi que les candidats régulièrement inscrits sont seuls autorisés à organiser des réunions électorales.

« Article 30 : La réunion électorale est celle qui a pour but l'audition des candidats à la présidence de la République, à l'Assemblée nationale ou aux fonctions de conseillers communaux ou municipaux, en vue de la vulgarisation de leur programme politique ou de leur projet de société.

En cas de nécessité, les candidats peuvent se faire représenter à ladite réunion.

« Article 31 : Les réunions électorales sont libres. Toutefois, elles ne peuvent être tenues sur les voies publiques. Elles sont interdites entre vingt-trois (23) heures et sept (07) heures.

« Déclaration doit en être faite au maire ou au chef d'arrondissement ou au chef de village ou de quartier de ville en son cabinet par écrit et au cours des heures légales d'ouverture des services administratifs, au moins quatre (04) heures à l'avance.

« Article 32 : Chaque réunion doit avoir un bureau composé de trois (03) personnes au moins. Le bureau est chargé de maintenir l'ordre, d'empêcher toute infraction aux lois, de conserver à la réunion le caractère qui lui a été donné par la déclaration, d'interdire tout discours contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ou contenant incitation à un acte qualifié de crime ou délit.

« À défaut de désignation par les signataires de la déclaration, les membres du bureau sont élus par les participants à la réunion au début de celle-ci.

« Les membres du bureau et, jusqu'à la formation de celui-ci, les signataires de la déclaration sont responsables des infractions des prescriptions du présent article et de l'article 31 de la présente loi.

« Article 33 : Les manifestations et rassemblements électoraux se déroulent

conformément aux dispositions de la loi sur les réunions et manifestations publiques, sous réserve des dispositions contraires de la présente loi.

« Article 34 : Il est interdit, sous les peines prévues à l'article 116 de la présente loi, de distribuer, le jour du scrutin, des bulletins, circulaires ou autres documents de propagande et de porter ou d'arborer des emblèmes ou des signes distinctifs des candidats sur les lieux de vote.

« Article 35 : Il est interdit à tout agent public, sous les peines prévues à l'article 116 alinéa 2 de la présente loi, de distribuer, au cours de ses heures de service, des bulletins, circulaires ou autres documents de propagande.

« Article 36 : Les pratiques publicitaires de caractère commercial, les dons et libéralités ou faveurs administratives faites à un individu, à une commune ou à une collectivité quelconque de citoyens à des fins de propagande pouvant influencer ou tenter d'influencer le vote sont et restent interdits trois (03) mois avant tout scrutin et jusqu'à son terme.

« L'utilisation des attributs, biens ou moyens de l'État, d'une personne morale publique, institution ou organismes publics aux mêmes fins est interdite notamment ceux des sociétés, offices et projets d'État.

« Article 37 : Les candidats et les partis politiques peuvent utiliser pour leur campagne les médias d'État : radio, télévision et presse écrite.

« La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) veille à l'accès équitable aux médias d'État de tous candidats et partis politiques admis à prendre part aux élections.

« Les autres moyens de propagande seront déterminés par décret pris en conseil des ministres.

« Article 38 : Les associations et les organisations non gouvernementales

(ONG), ne peuvent soutenir des candidats et des partis politiques.

« En cas de violation des dispositions de l'alinéa précédent, il y a circonstances aggravantes lorsqu'il s'agit des associations et organisations non gouvernementales qui bénéficient des concours et privilèges octroyés par l'État.

« Article 39 : Pour le remboursement des frais de campagne électorale aux partis politiques et candidats indépendants, l'État alloue un forfait par candidat élu en ce qui concerne les élections législatives et locales.

« Pour les élections présidentielles, le remboursement forfaitaire est fait à tout candidat ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés.

« Le montant de chacun des deux forfaits est déterminé par décret pris en conseil des ministres ».

Cependant force est de constater qu'au vu et au su de tout le monde, les dispositions des articles 35 et 36 ne sont nullement respectées. Dans l'impunité totale, que de casquettes, de tee-shirts, de slips et autres prébendes ne sont déjà pas distribués par les temps qui courent et qui sont baptisés par ruse politique de période pré-campagne. Mieux certains leaders publient déjà dans des organes de presse de la place : logo et effigie du parti et de son leader. Un homme politique et pas des moindres n'a-t-il publiquement pas déclaré à la presse que "l'argent circule au point où on se demande d'où sortent les nouveaux riches" ?

Quand comprendra-t-on dans notre État démocratique que nous ne devons ni favoriser ni laisser acheter nos consciences ?

Et pourtant les articles 115, 116, 117 et 118 de la loi 98-034 du 15 janvier 1999 portant règles générales pour les élections en République du Bénin, précisent bien les peines qu'encourent les auteurs de quelque infraction aux dispositions de ladite loi.

F. Sédjo

## QUELLE MISSION POUR LA CRÉATION D'UNE CHAMBRE DES MÉTIERS AU BÉNIN ?

À l'image de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB), les artisans béninois se battent pour créer une Chambre des métiers et accessoirement une organisation faîtière des artisans. Le jeu en vaut la chandelle, lorsqu'on se rend compte qu'un tel creuset est un atout majeur pour le développement du secteur artisanal et par conséquent du développement global du Bénin. On comprend alors la préoccupation du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme à faire de la Chambre des métiers une réalité. En effet, du 20 au 23 janvier et du 3 au 11 février derniers, la direction nationale de l'artisanat a organisé sur toute l'étendue du territoire national et à l'intention des artisans, une vaste campagne de sensibilisation visant à faire ressortir la nécessité de présence de la Chambre des métiers dans l'environnement du système libéral dans lequel évolue l'économie béninoise.

Pour l'essentiel, la Chambre des métiers a pour mission :

— de définir les intérêts généraux des artisans ;

— de représenter le secteur de l'artisanat dans les débats publics ;

— de dialoguer permanemment avec les pouvoirs publics (rôle d'interface entre les artisans organisés et les pouvoirs publics) ;

— de déléguer de services (gestion du répertoire de métiers ; gestion du registre des activités professionnelles ; reconnaissance des qualifications ; réglementation de l'apprentissage...) ;

— de faire la promotion économique et sociale du secteur de l'artisanat ;

— de participer à la définition d'une politique nationale de développement de l'artisanat et à sa mise en œuvre.

À l'unisson, les artisans, en collaboration avec le pouvoir public, pourront réaliser l'exploit afin d'affronter avec optimisme le 3ème millénaire. Il y va de l'intérêt non seulement du développement de l'artisanat, mais du développement du Bénin tout entier.

Ph. L. Amoussou

### "LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements  
"LA CROIX DU BENIN"  
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU

(République du Bénin)

Compto :

C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication

BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 872

Tirage : 4.000 exemplaires

Chlor

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent

Abonnement de Scoutes ..... 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bénévoles ..... 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amis ..... 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse ..... 100 F CFA

#### TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin ..... 3.750 F CFA

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo ..... 4.680 F CFA

Guinée ..... 5.760 F CFA

Gabon, Tchad, Congo (Brazzaville), Cameroun et R.C.A. .... 5.760 F CFA

France ..... 5.760 F CFA

Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone ..... 7.560 F CFA

Kénia (Zaire) ..... 9.000 F CFA

Kénya, Angola, Ouganda et Tanzanie ..... 12.600 F CFA

U.S.A. .... 9.480 F CFA 94,80 FF

Amérique (Nord, Centrale, Sud) ..... 10.200 F CFA 102,00 FF

Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) ..... 8.520 F CFA 85,20 FF

Canada ..... 10.200 F CFA 102,00 FF

Chlor ..... 12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

## ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

## ATACORA

46<sup>ème</sup> JOURNÉE MONDIALE DES LÉPREUX : SOUTENIR D'UN ESPRIT GÉNÉREUX CES MALADES

Chaque Journée mondiale que nous célébrons avec nos frères malades de la lèpre est un pas en avant. En effet ce témoignage de solidarité constitue une prise de conscience renouvelée de notre état de pays pauvre et des verrous de toutes sortes qui entravent son développement. Cette commémoration n'est donc pas à considérer simplement comme une "grand-messe" qui se répète.

La Journée mondiale de la lèpre célébrée depuis 1954, est une occasion d'amour et de solidarité. L'initiateur de cette lutte, Raoul Follereau, n'a pas manqué d'insister sur l'intégration des malades afin qu'ils ne se sentent point laissés pour compte. En conséquence, les hommes doivent continuer de tendre les mains aux malades de la lèpre, afin de les aider à surmonter leurs souffrances.

Telle est la préoccupation toujours la même — améliorer les conditions sanitaires de nos populations — qui a rassemblé, dimanche 31 janvier dernier à Natitingou autour du ministre de la santé, une armada de personnel de la santé en présence des autorités politico-administratives du département. L'affluence du public n'a eu d'égale que son enthousiasme et sa fierté de voir la ville de Natitingou, abriter cette année les manifestations officielles de la 46<sup>ème</sup> Journée mondiale des lépreux. L'École normale intégrée (ENI) a servi de cadre aux festivités.

S'il n'y a pas encore de quoi se frotter entièrement les mains de satisfaction, force est néanmoins de reconnaître que des progrès considérables ont été accomplis dans la lutte contre la lèpre depuis que le traitement à la polychimiothérapie a commencé par être appliqué. En se fondant sur cette donnée qui a marqué un tournant décisif dans la lutte contre la lèpre, le préfet de l'Atacora, M. Edouard Ouin-Ouro a indiqué concernant son département que de 348 malades de la lèpre en 1990, on est passé en fin 1998 à 148 malades. Par ailleurs, a-t-il souligné, l'active campagne menée l'an dernier a permis de dépister beaucoup de malades jusqu'à la caché.

Ensuite, le président de l'Association béninoise Raoul Follereau a, au cours de son intervention, insisté sur la réinsertion socio-économique des lépreux guéris afin de leur éviter la mendicité. Le professeur Valère Kiniffo s'est par ailleurs félicité du fait qu'après une dizaine d'années d'existence, l'Association dispose de comités locaux dans tous les départements pour une meilleure dynamisation de ses activités.

En conclusion, le ministre de la santé Mme Marina d'Almeida Massougoudji a elle aussi rassuré les populations que la lèpre peut se guérir. Elle en appela à leur compréhension afin de suivre les recommandations des agents de santé et de les aider pour le dépistage des malades non déclarés.

## ATLANTIQUE

## DES GROUPES DE PÊCHEURS OPPOSÉS À TOUTE RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES PLANS D'EAU

Les engins de pêche dénommés "Medokpokonu, Dogbo et Wan" couramment utilisés dans nos plans d'eau sont depuis quel que temps, frappés d'interdiction. Il s'agit d'une décision prise par décret, et la particularité, c'est qu'elle a été immédiatement suivie d'effet. C'est ainsi que des agents assermentés des pêches appuyés par des éléments des forces de sécurité publique ont procédé à l'enlèvement et au ramassage des engins incriminés installés dans le lac Nokoué. Et comme tout changement de comportements suscite des réticences si minimes soient-elles, l'opération "coup de poing" ne s'est pas déroulée sans incident. En effet de vives réactions sont parties de la communauté des pratiquants de ces engins de pêche prohibés.

Mais quelles sont les nécessités qui ont dicté la prise de cette mesure d'interdiction ?

D'abord, nul n'ignore que les produits de la pêche participent pour une grande part à l'alimentation des populations de la zone méridionale de notre pays. Or ces ressources halieutiques enregistrent depuis des années un déficit considérable préjudiciable à une alimentation équilibrée.

En fait, les plans d'eau de notre pays sont confrontés à divers problèmes écologiques. Mais l'on a plutôt tendance à ne retenir que la baisse des ressources monétaires de la pêche et l'absence des sources de revenus de substitution. Cette situation préoccupante a alors conduit la majorité des pêcheurs continentaux à observer de moins en moins la réglementation en vigueur. Ils préfèrent utiliser de plus en plus des engins et techniques de pêche prohibés. Mais tout le monde était loin d'y trouver son compte. C'est pourquoi de ces comportements réprouvés par plus d'un pêcheur, devront naître entre différents groupes de pêcheurs des conflits, parfois sanglants et mortels; les acteurs les plus nantis ayant souvent tendance à s'approprier les plans d'eau. Pour ce faire, ils utilisent les engins de pêche à haut rendement, mais destructeurs de la faune aquatique. À titre d'exemple, les engins dit "Dogbo" et "Wan" sont pratiqués surtout dans le delta du fleuve Ouémé, tandis que le "Medokpokonu" ou le "Tokpokonu" est pratiqué dans le lac Nokoué et dans la lagune de Porto-Novo.

Si aux Agoués "Medokpokonu" est particulièrement rentable et convoité, c'est parce que cet engin dont la nappe s'étend sur environ 400 m capture des poissons de toutes tailles et en quantité industrielle.

La mise en application du décret a été précédée d'intense campagne de sensibilisation en direction de la communauté des pêcheurs. Cependant l'opération d'enlèvement des engins est fortement contestée. La tension avec les intéressés est si vive, que l'administration des pêches a dû suspendre l'application de la mesure.

## BORGOU

## EFFORTS ACCRUS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU MONDE RURAL

Le langage des sigles semble envahir notre environnement socio-économique. Tant mieux. Pourvu que cela serve le développement. Mais comment ? Tout simplement, la force de ces sigles doit les faire résonner d'écoutes positives et concrètes sur les conditions de vie des populations. Ainsi, après tant d'autres projets de développement qui semblent avoir trouvé un terrain de prédilection dans le département du Borgou comme le PADEAR-DANIDA (Projet d'assistance au développement du secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en milieu rural), d'un coût global de 8,7 milliards de F CFA, voici que se met en chantier le PAMR (Programme pilote d'appui au monde rural). Le PAMR représente un financement de 2,4 milliards de F CFA. Il a une durée d'exécution de 3 ans. Ce programme a été initié selon la méthode d'approche participative au niveau villageois. Celle-ci consiste à associer tous les acteurs du développement à la base. La Banque mondiale n'a pas tardé à manifester son intérêt pour ledit programme et même, à donner son accord pour son élaboration.

Le PAMR vise entre autres, à renforcer les capacités d'organisation de gestion et de conception de projets. Il concerne également la préparation et l'exécution de plans du développement villageois.

Durant la présente phase de démarrage, 250 villages sont retenus sur l'étendue du département du Borgou pour bénéficier du projet.

Le PAMR apportera aussi son appui financier aux activités de développement durable à l'échelle communautaire, tels que l'approvisionnement en eau potable (forage de puits et construction d'ouvrages d'adduction d'eau, les routes de desserte rurales, des sites de production et aux villages enclavés). La construction d'infrastructures sociales (centres de santé, écoles etc) figure aussi au programme.

Enfin, au terme des 3 ans du programme, près de 500 producteurs des deux sexes suivront des cours d'alphabétisation et de post-alphabétisation de même que 500 correspondants d'élèves dans le domaine de la gestion de pâturages.

La station régionale de l'ORTB à Parakou et la radio rurale de Banikouara bénéficieront de facilités nécessaires de la part du PAMR pour la sensibilisation des populations sur ces diverses activités.

Signalons que ce nouveau projet a été lancé le lundi 15 février dernier à Parakou par le directeur du cabinet du ministre du développement rural.

## MONO

## LA MISÈRE N'EST PAS UNE FATALITÉ SELON UN SÉMINAIRE DE L'UNSTB SUR LA PAUVRETÉ

L'UNSTB, l'une des centrales syndicales de notre pays, a organisé du 9 au 12 février dernier à l'ENI-Lokossa à l'intention de ses militants, un séminaire de réflexion sur la problématique de la paupérisation des pays du continent dont le nôtre. Les participants venus du département du Mono et du Zou ont, 3 jours durant, analysé sous la conduite d'encadreurs compétents et expérimentés, les problèmes liés à la paupérisation, celle des travailleurs béninois en particulier.

Nous savons que le fond du problème de la paupérisation réside dans les inégalités qui caractérisent les rapports entre les Nations du monde. Ainsi, l'abondance de biens atteint des niveaux sans précédent mais le nombre de ceux qui n'ont pas de toit, pas de travail et pas assez à manger augmente sans cesse. Cette situation est-elle fatale ? Absolument pas. Selon les Nations unies, pour donner à toute la population du globe l'accès aux besoins de bases (nourriture, eau potable, éducation, santé), il suffirait de prélever sur les 225 plus grosses fortunes du monde, moins de 4% de la richesse cumulée. Parvenir à la satisfaction universelle des besoins sanitaires et nutritionnels ne coûterait que 13 milliards de dollars US environ 7,800 milliards de F CFA soit à peine ce que les habitants des États-Unis et de l'Union Européenne dépensent, par an, en consommation de parfum.

Telle est la triste réalité ! Madame Marie-Aimée Idohou, porte-parole des participants a, au nom de ses camarades pris l'engagement de mener, à leurs divers niveaux de responsabilité la lutte contre la pauvreté. À cet effet, elle a exhorté les participants à s'efforcer de restituer au sein des militants de l'UNSTB les enseignements reçus au cours du séminaire.

Le secrétaire général de l'union syndicale départementale du Mono a pour sa part mis en relief les conséquences néfastes qu'engendre la pauvreté au Bénin, malgré les potentialités du pays en ressources naturelles.

Une semaine après le séminaire de Lokossa, une autre centrale syndicale, la (CSTB) démarrait au centre de formation professionnelle de l'OCBN à Cotonou, une formation sur le thème "pesanteurs sociologiques de la participation des femmes du mouvement syndical : cas du Bénin".

Somme toute, la formation des membres des organisations syndicales apparaît désormais pour celles-ci comme d'une exigence incontestable et garant de leur propre crédibilité.

## OUÉMÉ

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE VISITE LES LYCÉES BÉHANZIN ET TOFFA 1<sup>ère</sup> DE PORTO-NOVO

Invité à la cérémonie d'ouverture, jeudi 18 février dernier, des journées culturelles du Lycée Béhanzin à Porto-Novo, le ministre de l'Éducation nationale et de la recherche scientifique a fait d'une pierre deux coups. En effet, la présence de M. Damien Zinsou Alahassa à cette manifestation culturelle répondait plus aux objectifs d'une tournée dans les établissements d'enseignement qu'à une simple civi-

lité protocolaire. Pour preuve, la suite du programme du ministre devait le conduire également au Lycée Toffa 1<sup>er</sup> et au CEG Davié de Porto-Novo.

Le coup d'envoi des journées culturelles du Lycée Béhanzin a été donné par un sketch sur l'épopée du roi Béhanzin présenté par les élèves de l'école des sourds-muets de Loubo à Porto-Novo. Le déroulement de cette pièce de théâtre par de jeunes handicapés c'est-à-dire par les acteurs peu communs fut un moment de grande émotion.

L'assistance a ensuite écouté l'allocation d'ouverture du proviseur du Lycée, M. Paul Koudokou. L'orateur a rappelé que le Lycée Béhanzin est l'un des plus anciens établissements scolaires du pays et qu'il a formé la plupart de nos cadres. Notre ambition, a indiqué le proviseur, est de faire du Lycée Béhanzin une référence nationale et même internationale. Pour ce faire, au nombre des actions à mener, il a annoncé que l'établissement sera bientôt doté d'un site internet et d'une station radio qui sera animée par les élèves du collège. M. Paul Koudokou a sollicité l'appui du ministre pour mener à bien ces diverses initiatives.

En réponse à l'allocation du proviseur du Lycée Béhanzin, le ministre de l'éducation nationale et de la recherche scientifique s'est dit très ému par la prestation des talentueux jeunes sourds-muets qui selon le ministre, méritent notre encouragement.

Par ailleurs, le ministre a insisté sur l'attention toute particulière qui doit être accordée à la pratique du sport dans nos établissements scolaires. Il ne peut d'ailleurs en être autrement dans la mesure où l'activité sportive participe de la santé physique et mentale de l'homme.

Au Lycée Toffa 1<sup>er</sup>, le problème le plus préoccupant soulevé par la directrice Mpe Christiane Koukou est le manque cruel de professeurs. Le ministre a promis de faire en sorte que dans la répartition des nouveaux enseignants recrutés par la fonction publique, priorité soit accordée au Lycée Toffa 1<sup>er</sup>.

## ZOU

## UNE POLITIQUE DE SOLIDARITÉ POUR LES FUTURES COMMUNES

Avec l'avènement dans un proche avenir des futures communes au Bénin, devrait naître une sorte de schéma nouveau d'aménagement et du développement du territoire national. Ceux qui le croient feraient-ils preuve de naïveté ? Absolument pas, de notre point de vue. Car ce n'est ni plus ni moins qu'un document ou serait consignées les potentialités de chaque région, de manière à permettre aux futurs maires de disposer d'un instrument de décision.

Voilà en substance ce qu'on peut retenir des recommandations issues du séminaire national tenu le 18 février dernier à Bohicon sur "la problématique de l'intercommunalité dans le fonctionnement des futures communes".

Une cinquantaine de participants dont des représentants de 36 sous-préfectures ont donc eu à débattre de ce thème avec la contribution intellectuelle de quelques personnes-ressources.

Le séminaire était organisé par l'ONG "Laboratoire d'analyse régionale et d'expertise sociale (LARES)" avec pour objectif de proposer une démarche permettant d'accompagner la mise en œuvre et la politique de solidarité devant exister entre les futures communes. Ces dernières seront à n'en point douter, confrontées à de sérieuses difficultés financières limitant leurs capacités de financer les projets de développement pourtant jugés vitaux pour leur bon fonctionnement et la réalisation de leurs objectifs.

À cet égard l'approche appropriée, consiste, selon M. Bio Goura Soule, Coordonnateur de LARES, à mettre en relief les fondements géographiques, socio-culturels et économiques, sur lesquels peuvent s'appuyer les futures communes pour initier et mettre en œuvre une politique féconde de coopération. L'étude a-t-il dit, s'est appuyée sur un échantillon de 36 sous-préfectures regroupées en 11 zones opérationnelles sur le plan économique et pour lesquelles on pourrait envisager l'adoption et l'exécution d'une politique d'intercommunalité.

Évariste Dégla

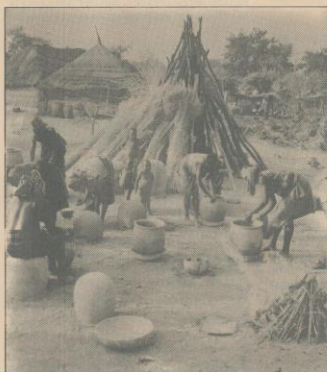
L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN

## POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BÉNIN, RELANCER LA FILIÈRE POTERIE

On ne le dira jamais assez, à l'heure de la mondialisation, les petits pays pauvres comme le Bénin doivent faire feu de tout bois pour éviter l'asphyxie économique. Les ressources naturelles nationales doivent être exploitées au mieux pour servir de catalyseur à l'amorce du développement réel du Bénin pour lequel l'aide extérieure certes indispensable ! viendrait en appoint. À cet effet, l'artisanat offre assez d'opportunités à notre pays. Et c'est fort de cette potentialité de développement que le ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme s'efforce depuis peu à valoriser certaines richesses du secteur artisanal abandonnées à la dérépitude.

Au cours d'une séance de travail avec une délégation belge en mission sur le développement de la filière poterie au Bénin le lundi 22 février dernier, le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme, Maître Marie-Elise Gbodo a fait remarquer qu'en matière de poterie, la matière première qui est l'argile existe sous diverses formes et couleurs ; les sols alluviaux, silico-argileux ou latéritiques offrent une grande variété d'argiles grises ou noires dans les régions lagunaires, rouges ou jaunes et parfois claires ou roses dans le centre et le nord du Bénin. L'extraction est plus ou moins aisée selon le site et la qualité recherchée.

Quant aux techniques de travail selon Madame le ministre du commerce, elles res-



sent fortement traditionnelles et rudimentaires ; le moulage de l'argile se fait à la main ou avec les pieds lorsque la potière est seule ou au mortier quand il s'agit d'un travail en groupe ; la pâte est roulée à la main, le modelage est fait également de la même manière. L'argile malléable devient selon les cas, maison, mobilier, grenier, ustensile de cuisine, instrument de musique, pipe, objet

de décoration, etc. Après le séchage, on passe généralement à la cuisson traditionnelle.

Que de richesses dont regorge le secteur de l'artisanat ; mais hélas ! ces richesses sont limitées par le traitement traditionnel, harassant et fait de faible productivité. À tout cela s'ajoute le manque de débouchés intéressants.

Des éléments qui fondent aujourd'hui l'engagement du ministère du commerce, de l'artisanat et du tourisme à examiner avec la délégation belge, toute la filière de la poterie et de la céramique béninoise afin de proposer des approches de solution visant à améliorer quantitativement et qualitativement la situation actuelle de ce corps de métier.

S'il est génial l'idée de dynamiser la filière de la poterie au Bénin, veiller à la concrétisation du développement harmonieux du secteur est plus qu'à souhaiter. Ainsi le développement global de notre pays en ressentira.

Ph. L. AMOUSSON

SANTÉ

## SIDA : DU NOUVEAU DANS LA LUTTE CONTRE LA TRANSMISSION MÈRE-ENFANT

En administrant aux femmes enceintes, dès la dernière semaine de leur grossesse, des antirétroviraux on peut faire chuter de manière significative la transmission mère-enfant. C'est le résultat d'une étude conduite par Onusida (le programme des Nations unies contre le sida) en Afrique du Sud, en Tanzanie et en Ouganda. Une découverte qui, si elle se confirme, devrait bouleverser les stratégies antiaids dans les pays en développement.

Lorsqu'une mère séropositive entame un traitement à base de médicaments antirétroviraux au moment de l'accouchement et qu'elle-même et son bébé poursuivent ce régime pendant une semaine seulement après la naissance, les risques d'infection du bébé diminuent de 37%. La découverte, si elle se confirme est capitale. Jusqu'à présent en effet, le protocole le plus court assorti de résultats probants devait commencer lors de la 36ème semaine de la grossesse de la mère, soit 3 à 4 semaines avant l'accouchement.

L'étude, présentée le 1er février à Chicago (États-Unis) lors de la 6ème Conférence sur les Rétrovirus, a été réalisée sur 1357 femmes participant à l'essai PETRA d'Onusida (la sigle PETRA étant composé des premières lettres de Périnatale Transmission). PETRA, conduit dans 5 milieux urbains en Afrique du Sud, Ouganda et Tanzanie, a évalué 3 protocoles utilisant la zidovudine (ZDV ou AZT) et la lamivudine (3TC), en comparaison avec un placebo.

Dans le protocole le plus long, les femmes ont commencé à prendre de la ZDV et de la 3TC au cours de la 36ème semaine de grossesse et ont poursuivi le traitement pendant l'accouchement et durant une semaine après. Parmi ces femmes, le taux de transmission a chuté de 50%. Dans chaque cas, les taux de transmission ont été mesurés 6 semaines après la naissance, et les chercheurs poursuivent l'analyse des données afin d'assurer un suivi à long terme des enfants. Le sida peut en effet être transmis par le biais de l'allaitement au sein et cette pratique concerne la majorité des femmes de l'essai. Toutefois, d'autres études portant sur des femmes pratiquant l'allaitement maternel semblent montrer que les effets préventifs persistent pendant au moins 6 mois.

La découverte est de taille, sachant que chaque année, plus d'un demi-million de bébés sont infectés par le VIH, et que la plupart d'entre eux se trouvent en Afrique subsaharienne où l'accès au soin est souvent limité. En outre, en l'absence de stratégies préventives, les taux de transmission mère-enfant sont de 25 à 35% pour les femmes pratiquant l'allaitement au sein. Selon les estimations, 1/3 des 600.000 bébés infectés par le sida chaque année est imputable à l'allaitement au sein.

Les résultats de cette étude la plus large jamais effectuée dans le but d'examiner la transmission du sida de la mère à l'enfant, ouvrent la voie à une stratégie nouvelle et simplifiée de réduction des taux d'infection dans les pays en développement. Pour le Dr Piot, directeur exécutif d'Onusida, "Nous sommes désormais en mesure d'aider les femmes à protéger leurs bébés, même si elles ne se rendent pas dans un hôpital ou une clinique avant la fin de leur grossesse".

Elisabeth Lequeret

## UNE HÔTE DE MARQUE À LA PAROISSE SAINTE-RITA DE COTONOU

Sœur Nirmala, supérieure générale de la Congrégation des Sœurs missionnaires de la Charité a effectué une visite sur la paroisse Sainte-Rita de Cotonou, du 7 au 8 janvier 1999. Ce fut un événement important. Événement parce que cette visite était la première de l'illustre hôte dans notre pays depuis qu'elle préside aux destinées de la Congrégation.

Accueil coloré des fidèles dans la liesse, en communion de sentiment et de prière avec sœur Nirmala, comme en témoigne l'extrait ci-dessous de l'homélie de l'abbé Kpadonou, curé de la paroisse. C'était au cours de la messe d'action de grâce dite le jeudi 7 janvier, à 19 heures, pour souhaiter la bienvenue à sœur Nirmala et lui témoigner la reconnaissance de la communauté paroissiale.

### LA PAROISSE RECONNAISSANTE

Dans son homélie de circonstance, l'abbé André Kpadonou, a notamment évoqué le dévouement inlassable des sœurs missionnaires de la charité dans leurs œuvres d'apostolat au service de la communauté de la paroisse. Il s'est exprimé en ces termes : "Nous connaissons le témoignage précieux de nos sœurs missionnaires de la charité avec qui nous nous trouvons ici et voilà que le Seigneur nous fait honneur, nous rend visite à travers leur supérieure générale ici présente qui a accepté cette charge au nom de sa foi et qui est en train de parcourir le monde du moins cette fois-ci l'Afrique, au nom de cette

foi pour confirmer ses sœurs, les encourager, les exhorter à persévérer dans leur charité missionnaire ou dans leur mission de charité.

Si tout homme, devait préciser l'abbé Kpadonou, a en partage l'Amour de Dieu comme l'a dit saint Paul, tout homme ne vit pas de l'Amour de Dieu, ne vit pas selon l'Amour de Dieu. Aussi, a-t-il invité les fidèles à remercier le Seigneur encore une fois d'avoir cette communauté avec nous. "Il ne peut d'ailleurs en être autrement dès lors que nous connaissons leur dévouement, leur désintéressement, leur attention, leur charité envers les pauvres, les plus pauvres non seulement de notre communauté, mais pratiquement de tout l'archidiocèse de Cotonou".

"Nous demandons au Seigneur de continuer à assister la personne de sœur Nirmala dans sa mission difficile, dans sa mission de foi en particulier dans sa pastorale envers les pauvres" a souligné l'abbé André Kpadonou en conclusion de son homélie.

### MALHEUR À CEUX QUI OUBLIENT LES PAUVRES !

Voilà des propos qui certainement sont allés droit au cœur de l'illustre hôte. Et la remise au nom de la paroisse des cadeaux-souvenir à sœur Nirmala à la fin de la messe dans une liesse partagée n'a fait que renforcer l'assistance dans ce sentiment. Au demeurant, pour la supérieure générale, les sœurs

de sa Congrégation en mission à Sainte-Rita, la communauté paroissiale regroupée autour de ses pasteurs, il ne fait point de doute que cette rencontre-dialogue revêt une signification particulière et pour cause. Le devoir de charité pour le chrétien s'enracine en effet dans l'Évangile, qui avertit : "Malheur à ceux qui oublient les pauvres !" Car "Dieu est amour : celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu et Dieu en lui".

La supérieure générale visiblement émue par le témoignage spontané de fraternité et de ferveur qui entourait sa visite sur la paroisse a pris la parole pour adresser ses profonds remerciements à la communauté de Sainte-Rita et à son curé.

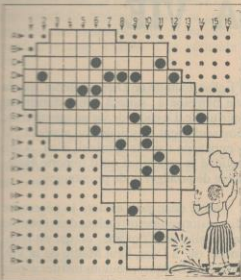
Elle a rendu à la mémoire du vénérable serviteur de Dieu, la Révérende Mère Thérèse, un hommage à la mesure du sceau indélébile dont elle a universellement marqué sa pastorale au service des pauvres. La foi ardente qui se lisait tant sur le visage de sœur Nirmala qu'à travers ses propos en dit long sur l'inébranlable volonté qui l'anime. L'œuvre immense accomplie par la figure emblématique de sa congrégation sera sans nul doute poursuivie et développée sans cesse.

Et elle termina son message sur une note d'espérance en recommandant ses sœurs et, elle-même aux prières ferventes de la communauté des fidèles du Bénin en général, et de la paroisse Sainte-Rita de Cotonou en particulier.

E. D.

## UN PEU DE DISTRACTION

## L'AFRIQUE EN MOTS CROISÉS N° 1



## HORIZONTALEMENT

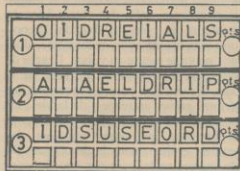
—A. Homme de race noire. —B. Qui réprime. —C. Amande de coco décortiquée. Titre légal d'un article d'orfèvrerie. —D. Continent inversé. Consonnes de lac. —E. Marque le lieu. Ensemencé. —F. Savoir-faire. Signeront. —G. Sans-travail. Coule dans les veines. Ouest-Est. —H. Cassia d'Afrique. Préfixe d'égalité. Consonne de ride. En matière de. —I. Convoies. Combat singulier. —J. Partie du panier. Consonnes de semi. —K. Contes. —L. Règle. Ethnie dans un sens. —M. Mince et svelte. —N. Lombrie. —O. Produite. —P. Bramé. —Q. Cent mètres carrés. —R. Amas.

## VERTICALEMENT

—1. Conclusion d'un morceau de musique. —2. Or inversé. Arbustes. —3. Brevage magique chez les Grecs. —4. Amoureux. Organisation des Nations unies. —5. Adipeux. D'un goût désagréable. —6. Note musicale. —7. Risqua. Fatigante. —8. Consonnes de sol. Mois de l'année. Graver. —9. Elle fut aimée par Zeus. Consonnes de barre. Département français. Orifice d'un canal. —10. Riches maisons de plaisance. Convoiera. —11. Délateur. Ouverture. Ancienne préposition. —12. Cédés. —13. Ventilé. —14. Article étranger. —15. Possessif. —16. Règle de dessinateur.

Réponse dans notre prochaine livraison

## JEU DES LETTRES N° 1



Trouvez, pour chacune des trois lignes horizontales, le mot le plus long possible. Pour y arriver, marquez autant de points que de lettres composant chacun des mots trouvés.

Réponse dans notre prochaine livraison

RÉPONSE AU JEU  
DES MOTS CROISÉS N° 1  
DE NOTRE LIVRAISON N° 720 DU  
12 FÉVRIER 1999

## Horizontalement

—I. Abou Simbel. —II. Bredouille. —III. Da. Fulgure. —IV. Esa. Menée. —V. L.S.D. Fe. —VI. Kilotonnes. —VII. Ace. Nids. —VIII. Dorsales. —IX. El. On. Tsar. —X. Réputé. Ane.

## Verticalement

—1. Abdelkader. —2. Brassicole. —3. O. E. Adler. —4. U.D.F. Sou. —5. Soumettant. —6. Lule. —7. Mignonnet. —8. Bleue. Nissa. —9. Eirefed. An. —10. Lee. Essoré.

RÉPONSE AU JEU  
GRILLE DE L'AFRIQUE À DÉCODER N° 1  
DE NOTRE LIVRAISON N° 720 DU  
12 FÉVRIER 1999

1 = S — 2 = A — 3 = N — 4 = G  
— 5 = O — 6 = M — 7 = B — 8 = R — 9 = E — 10 = C — 11 = I — 12 = U — 13 = P — 14 = L — 15 = V — 16 = T — 17 = D.

N'oubliez pas votre  
réabonnement.

Merci.

## BONNE SANTÉ

## Le citron

## \* Contre les calculs rénaux

Cure au jus de citron :

1<sup>er</sup> jour : boire le jus d'un citron, augmenter chaque jour de 1 citron jusqu'à 7 citrons le septième jour, puis diminuer de 1 citron par jour pour arriver à 1 citron au 13<sup>ème</sup> jour. Reprendre la consommation croissante le 14<sup>ème</sup> jour et décroissante le 20<sup>ème</sup> jour.

## \* Cors aux pieds ou verrues

Couper en deux un citron. Appliquer directement sur le cor ou la verrue. On peut alterner avec de l'ail ou de l'oignon.

## \* Contre les rhumatismes, l'arthrose, la goutte

Boire quatre fois par jour le jus de quatre citrons à chaque prise.

## \* Contre les aphtes (plaies dans la bouche)

Mélanger le jus d'un citron à une cuillerée à café de miel. Garder le mélange le plus longtemps possible dans la bouche (une dizaine de minutes après les trois principaux repas de la journée).

## \* Contre la grippe

Prendre deux cuillerées à café de miel mélangées au jus d'un demi-citron. On peut ajouter de l'eau bouillie. Prendre ce mélange plusieurs fois par jour.

## \* Contre la fièvre

Prendre un gros citron ou deux petits, un verre d'eau. Mélanger le jus de citron et l'eau. En boire beaucoup tout au long de la journée.

## \* Contre les oxyures

Piler des pépins secs de citron. Donner cette poudre aux enfants.

## FAÇONS DE PARLER

## DES MOTS ET DES FAUTES

Attention ! les verbes *presser* et *s'empresse* ne sont pas des synonymes, et pourtant... on emploie parfois le verbe "se presser" au sens de "se hâter" : une faute à ne pas faire !

En effet, quand on exprime une hâte à l'égard d'un objet ou d'une personne, on s'empresse : on s'empresse autour d'une vedette, on adresse ses sentiments empresse.

Mais, par contre, si on s'écrase dans une file d'attente on se presse.

Une nuance à respecter, et surtout ne jamais dire se presser à... mais "s'empresse".

Presser c'est aussi serrer de manière à extraire un liquide : presser des raisins.

## AUTOUR D'UN MOT

Le verbe *abandonner*.

Abandonner une personne c'est la quitter, la laisser, la lâcher, et d'une manière populaire, la plaquer.

On peut abandonner un ami, l'oublier, lui tourner le dos, mais on peut aussi abandonner une chose, un droit, un bien en le cédant, le donnant ou le léguant.

Abandonner le pouvoir, c'est abdiquer, démissionner.

Abandonner le combat c'est capituler, il y a alors armistice, et si on abandonne un lieu, on évacue, on se retire, on disparaît.

Enfin il y a parfois l'abandon d'une occupation, d'un travail ou d'une affaire. On en a assez et comme dit l'expression "on jette le manche après la cognée" : l'affaire est faite, on déclare forfait.

## DES MOTS À DEVINER

Miaulard (MIAULARD), est-ce :

— le terme populaire pour désigner une personne qui se plaint ?

— le nom d'un oiseau de mer ?

— ou une sorte de chat ?

Réponse : un miaulard est le nom populaire des goélands et des mouettes.

N.B. : le miaulement est le cri du chat.

## AUTOUR D'UN MOT

Le verbe *accompagner*.

Aller avec quelqu'un c'est l'accompagner, le conduire, le mener et familièrement parler : faire un bout de conduite avec lui. Quand on accompagne partout, on suit, on est sur les talons, on est pendu aux basques de quelqu'un.

Parfois on accompagne pour protéger ou surveiller : on chaperonne, on escorte, on voyage de conserve.

Les personnes qui accompagnent sont des accompagnateurs, des guides ou des cicérone. Parfois on les nomme dames de compagnie, duègne ou chaperon et par plaisanterie on emploie ce vieux mot : sigisbée (chevalier servant une dame).

Dans un tout autre domaine ajouter une chose à une autre c'est aussi accompagner, adjoindre ou compléter.

## JEU DES MOTS

C'est à la fois un rocher pointu : un serpent et un instrument bien utile à l'alpiniste.

Trois homonymes à trouver.

## Réponses :

— le serpent est le python (PYTHON) ;

— le rocher pointu, le piton (PITON) ;

— quant à l'alpiniste il peut enfoncer un piton (PITON) dans une faille de rocher.

## DES MOTS VENUS D'AILLEURS

Le mot *kamikaze* est d'origine japonaise. Il désigne le pilote volontaire pour une mission suicide : s'écraser, par exemple, avec un avion sur une cible ennemie.

Ce mot japonais désignait à l'origine deux typhons qui ont détruit providentiellement la flotte d'invasion mongole en 1274 et en 1281.

Dans le langage courant français, on qualifie de kamikaze une personne d'une grande témérité.

## DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Si le verbe *accéder* n'est pas nouveau, le nom *accédant* est beaucoup plus récent. En effet dans les années 80 on s'est mis à parler d'un *accédant* ou d'une *accédante* pour désigner une personne qui devient propriétaire d'une habitation.

Ainsi le mot *accédant* est devenu un nom restant un participe présent.

Autre mot assez récent : le verbe *accessoiriser*, c'est-à-dire compléter par un ou par des accessoires : on accessoirise une toilette, par exemple.

## AUTOUR D'UN MOT

Le verbe *altérer* de alter... autre.

Changer mal c'est altérer : altérer sa santé, l'affaiblir, le miner. Altérer des couleurs, les flétrir, les ternir ; altérer des denrées, les gâter, les pourrir, les décomposer.

On peut aussi altérer un métal en le corrodant, le rongant ou l'érodant.

Les mœurs peuvent être altérées, corrompues, perverses, dépravées. Quant à l'amitié, elle devient altérée quand elle est atténuée ou affaiblie.

Changer pour tromper, c'est également altérer : on altère un texte, on le défigure et on altère la vérité en la déguisant, la déformant, ou tout simplement en mentant.

Les monnaies sont altérées quand elles sont falsifiées, autrefois on disait adulterées.

Altérer des liquides c'est les mouiller (lait par exemple), c'est les freluter ou les trucher.

Enfin, exciter la soif c'est aussi altérer. Et qui ne l'est pas ? Si on en croit une sentence arabe qui déclare : "Le lion et le rossignol sont toujours altérés".

## NATION

# POUR RENFORCER LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX, RESPECTONS ET PROTÉGEONS LA VIE

(Suite de la première page)

trouveras la justice, le développement, la liberté véritable, la paix et le bonheur" (Lettre Encyclique "Evangeliium Vitae" du Pape Jean-Paul II 25-03-95).

## II — LA VIE EST UN DON DE DIEU ET UN BIEN POUR L'HOMME À PROTÉGER ET À DÉFENDRE

3 - La vie est un don de Dieu ; elle est le nom même de Jésus "Je suis la Vie". Ainsi celui qui attente à la vie de l'homme outrage gravement le Créateur ; il attente en quelque sorte à la gloire de Dieu.

La vie est pour l'homme un bien éminent, un bien fondamental, condition même de notre agir. C'est donc un devoir moral de la protéger, de la préserver, et de la promouvoir.

4 - Nous connaissons tous le 5<sup>ème</sup> commandement du Décalogue :

"Tu ne tueras pas" "Tu ne commettras pas de meurtre".

Ce commandement, malgré toutes les interprétations qu'il a connues au cours des âges, a agi dans l'histoire de l'humanité comme un levain et, sans cesse, conduit les hommes à une conscience plus forte, plus profonde de la valeur incommensurable et de la dignité de la vie. Ce commandement ancien et toujours actuel, nous voulons aujourd'hui vous le proposer dans une formulation plus positive sous la forme de cet appel urgent, tant pour les personnes individuelles que nous sommes, que pour la société que nous formons.

## 1 — PROTÈGE ET DÉFENDS LA VIE !

5 — Cet appel interroge aujourd'hui notre responsabilité d'abord, en tant que citoyennes et citoyens de ce pays, ensuite en tant que membres de l'Église-Famille de Dieu chez nous, au Bénin.

Cette responsabilité s'étend non seulement à notre vie personnelle dans toutes ses dimensions, mais aussi à la vie des autres, depuis son commencement jusqu'à sa fin. Elle concerne aussi bien la vie au sein de la société, que la sauvegarde de la création.

Il s'agit, vous le voyez bien, d'un commandement qui s'adresse à l'individu et à la société. Il interroge non seulement les attitudes de chacun, mais aussi les structures, les organisations et les conditions sociales créées par l'homme.

L'enjeu est d'importance, s'agissant de la sauvegarde et de la promotion de la vie de l'homme, Don et Bien éminents reçus de Dieu.

## 2 — PROTÈGE ET DÉFENDS TA VIE

6 - L'expérience de la maladie ou de phénomènes liés au déclin du bien-être en notre propre vie ou chez autrui, nous donne aisément la mesure du rang élevé qu'occupe la santé sur l'échelle des valeurs. Certes celle-ci n'est pas le bien le plus élevé de l'homme mais elle est un bien

très précieux pour l'épanouissement de la personne et l'accomplissement de nos tâches humaines.

S'efforcer donc de conserver, de promouvoir ou de rétablir la santé, est non seulement important pour chacun et pour toute la société, mais aussi un acte hautement significatif de la dignité de la vie et du respect qui lui est dû.

7 - Tout en souhaitant donc que se multiplient dans notre pays les structures, dignes de ce nom, de sauvegarde et de promotion de la santé, nous nous devons ici d'attirer l'attention de chacun et de chacune sur toutes les techniques modernes qui, non seulement, portent atteinte au corps de l'homme, mais perturbent dangereusement son équilibre psychique. Nous visons ici les stupéfiants et drogues de toutes sortes qui transforment des personnes humaines en épaves de la société, sans oublier l'alcool dont l'abus, dans de nombreux milieux, cause tant de ravages chez les individus comme dans les familles.

Ce sont autant d'atteintes à la dignité de la personne et de la vie qui poussent à des actes criminels.

Les autorités doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter au Bénin de devenir, dans notre sous-région, une plaque tournante de l'alcool, de la drogue, une porte ouverte à la prostitution et à la dépravation des mœurs. La lutte, en ce domaine, doit se mener aussi dans le cadre de la politique éducative et de la politique familiale. C'est autant un problème de morale personnelle qu'un problème de société, qui ne devra laisser personne indifférent.

8 - Nul ne peut et ne doit banaliser sa propre vie et en disposer à sa guise, encore moins la détruire. Peut-être la risquerait-on pour une cause supérieure ; l'amour du prochain, l'amour de la patrie, et l'amour de Dieu Lui-même.

Le suicide a toujours été considéré tant par l'Église que par l'homme comme un acte moralement inacceptable, car non seulement il porte atteinte à la dignité de la vie et du respect qui lui est dû, mais il exprime aussi, du moins objectivement, un refus de l'absolue souveraineté de Dieu sur la Vie et sur la mort.

Certains conditionnements psychologiques, culturels et sociaux y poussent et peuvent atténuer, voire supprimer la responsabilité des auteurs. Mais de tels actes commis contre sa propre vie constitueront toujours objectivement pour l'Église un drame incompréhensible ; aussi entoure-t-elle les suicidaires de sa prière dans son immense confiance au Dieu riche en miséricorde.

## 3 — PROTÈGE ET DÉFENDS LA VIE DES AUTRES !

9 - Chers fils et chères filles dans le Christ, vous vous en doutez bien, les domaines sont ici très nombreux et très variés les lieux d'application d'un tel appel. Ils vont de la vie des usagers de la route, jusqu'à celle du coupable et du condamné ; ils concernent la vie du faible, de l'innocent, du malade et du mourant ; les cadres de vie physique et spirituelle ne sont pas exclus.

## a) Les usagers de la route

10 - La circulation routière est et devient aujourd'hui de plus en plus, dans notre pays, un domaine où notre responsabilité s'exerce de façon aiguë en ce qui concerne le respect et la protection de la vie.

Les usagers de la route que nous sommes tous, à des degrés divers, doivent éviter tout comportement susceptible de mettre en péril non seulement leur propre vie, mais aussi celle des autres. L'excès de fatigue au volant, l'abus de l'alcool, voire sa consommation incontrôlée, alors que l'on va se mettre au volant, l'excès de vitesse ou le non-respect du code de la route, doivent être considérés comme des atteintes graves au respect de la vie ; les conséquences souvent imprévisibles pour soi et pour les autres plongent des familles entières dans la désolation. De tels drames ne laissent pas vos Évéques indifférents. Les calamités naturelles qui s'abattent périodiquement sur nous empoisonnent trop notre vie et son harmonie pour que, par notre inconscience ou irresponsabilité, nous y ajoutions le spectacle de ces accidents graves qui auraient pu être évités.

Notre responsabilité de gestionnaire de la vie est une fois encore gravement interpellée. Il est aussi urgent de rappeler le devoir des agents de sécurité routière dont la vigilance prévenante en ce domaine doit être à la fois une éducation et une possible répression et point une occasion d'escroquerie. Les divers rançonnements pour cause de défaillance technique, de surcharge ou de la non observance du code de la route, exposent à de graves préjudices sociaux plus considérables que les intérêts immédiats.

## b) Le cadre et l'environnement de vie

11 - Parlant de la protection de la vie et de sa promotion, il importe de mentionner le cadre et l'environnement de vie. La dégradation délibérée ou inconsciente de ces lieux et milieux de notre existence ne peut donc, en la matière, être considérée comme un problème marginal. Il y va en effet de notre vie sur cette terre, et de cette terre elle-même. Certes, un usage juste des choses implique inévitablement une certaine destruction, mais tout détruire systématiquement sous prétexte d'usage est un attentat contre la vie, et le désert n'a jamais été le lieu de protection et d'éclosion de la vie.

Il en est de même de ces immondices qui jonchent et empestent les quartiers de nos villes et villages ; ce sont là des bouillons de culture où pullulent et se développent des microbes de toutes sortes plus meurtriers que des armes biologiques.

Notre sens de la vie et notre fierté doivent alors se réveiller. Voilà pourquoi nous exhortons les fidèles de l'Église à être les premiers artisans de la préservation et de l'assainissement de notre environnement en vue d'une vie meilleure en société. L'État, en cette matière, devrait être chacun de nous.

## c) Cadre spirituel de vie

12 - Mais vous savez tout aussi bien que nous, vous fils et filles très chers de

l'Église-Famille de Dieu au Bénin, que la vie humaine a surtout une dimension spirituelle. Le cadre de vie ne saurait donc être seulement physique ou matériel ; il s'enracine dans le spirituel, d'où il tire solidité et cohérence qu'il importe également de protéger et de promouvoir.

Ainsi donc sans exclure la nécessaire dimension religieuse incluse dans cette vie spirituelle de l'homme, et qui est hommage dû à Dieu, Seul Maître de la Vie, nous, vos Évéques, voulons insister auprès de vous sur la nécessité de conjurer tout ce qui corrompt l'esprit de nos concitoyens surtout dans sa tranche la plus vulnérable et qui explique en partie tous ces attentats contre la vie.

Qui pourra évaluer les nombreux dégâts causés dans l'esprit de nos enfants et de notre jeunesse, par ces films de violence gratuite et sauvage, et ces productions cinématographiques où s'étale le mépris du corps et de la vie de l'homme ; toutes choses dont on nous abreuve à coup de publicité tapageuse et agressive. Nous voulons le déclarer haut et fort : ce sont là des cultures de mort, des attentats contre la vie en ce qu'elle a de plus précieuses : l'esprit.

Au-delà des déchets nucléaires et industriels nocifs à notre environnement et à notre vie sur cette terre, les déchets culturels, qu'ils soient locaux ou importés, le sont tout autant, sinon plus. Nos sociétés doivent cesser d'être des poubelles des autres. La démocratie ne saurait être prétexte à tout ; elle se maintient ou disparaît en fonction des valeurs ou contre-valeurs qu'elle incarne ou promeut. C'est une question de dignité.

## d) La vie du faible ou de l'innocent

— L'infanticide

13 - Quand l'homme ne peut par lui-même protéger sa propre vie, il revient à la société de la protéger. C'est au nom de ce principe moral et au nom de la conviction que toute vie humaine est unique et irremplaçable que l'Église catholique s'est toujours engagée en faveur de la vie humaine faible et sans défense. Et qu'y a-t-il de plus faible et de plus innocent que la vie de l'enfant à peine né ou de l'enfant à naître ?

C'est pour cela que l'infanticide, malheureusement encore actuel dans certaines régions de notre pays pour des raisons d'ignorance et de peur superstitieuse, est un homicide et constitue une errance grave. Une mobilisation générale de tout notre pays est nécessaire pour convaincre et faire ancrer définitivement dans les mœurs qu'un enfant à peine né ou en croissance, quel que soit son état physique ou mental, a droit à la vie. Aucune structure sociale ne saurait attenter à la vie d'un enfant parce que né dans une position inhabituelle ou avec des malformations. Outre le fait que cet enfant est image et don de Dieu, de telles pratiques portent un préjudice incalculable pour les premières victimes que sont les mères mutilées dans leur vocation à la maternité, malheureuses de ces enfants sacrifiés, mais aussi pour les familles et la société tout entière. Le mal est plus répandu que l'on le croit ou le dit. Réveillons-nous pour la défense de la vie.

— L'a

14 - C  
tous, fils  
nous inte  
problème  
prend ch  
fléau.

Tous  
naître son  
ment dan  
pour lég  
rétent pa  
endormir  
les manip

Il est  
scientifiq  
pas encor  
l'enfant d

Ajou  
ses en g  
levé les h

"La  
fécondati  
chose" de  
mère", ni  
tion", ni  
ception, l  
être hum  
me (C.E.C.p.)

Nous  
quons pa  
souf-fran  
lemmes q  
surtout c  
circonsta

Mais  
a droit à  
destructi  
préjudice  
à la socié

Vos É  
tout enti  
ment et  
abominal

Celui  
s'en fait  
encourt'l  
du délit (

La pr  
les ne  
l'effort d

Que l  
pratiques  
plus de  
légaliser

C'est  
tention d  
tholique  
amie de  
reuse ré  
ceux-là q  
populatio  
de centre  
ruption v  
une volon  
à ce titre  
comme n

Avec  
cons les  
que sont  
terre qui  
frayé, fas  
d'Israël,  
s'ous des  
destructi  
plus pau  
développ  
une mena  
tranquilli  
puissants

## NATION

## — L'avortement

14 - Cette même mobilisation de nous tous, fils et filles de Dieu Maître de la Vie, nous interpelle également face au grave problème de l'avortement qui, de nos jours, prend chez nous, l'allure d'un véritable fléau.

Tous les jours, de nombreux enfants à naître sont tués directement par avortement dans notre pays. Et les arguments pour légitimer une telle pratique n'arrivent pas de se mettre au point pour endormir les consciences afin de mieux les manipuler.

Il est en tout cas immoral et antisocial de penser que l'enfant qui n'est pas encore né n'a pas la même dignité que l'enfant déjà là.

Aujourd'hui les connaissances acquises en génétique et en embryologie ont levé les hésitations.

"La vie humaine commence à la fécondation. Elle n'est ni un "quelque chose" de pré-humain, ni une "partie de la mère", ni un "simple produit d'implantation", ni une "vie en devenir". Dès la conception, nous sommes en présence d'un être humain à ses débuts, contenant en germe toutes les étapes ultérieures" (C.E.C.p. 268).

Nous savons assurément et ne manquons pas de comparer au drame et aux souffrances morales atroces ou aux dilemmes que causent certaines grossesses, surtout celles qui interviennent dans des circonstances pénibles ou anormales.

Mais cette vie humaine qui commence a droit à être protégée et préservée de la destruction. Ce que nous avons dit des préjudices causés à la mère, à la famille et à la société, vaut aussi pour l'enfant avorté.

Vos Évéques, en union avec l'Église tout entière, vous redient que "l'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables" (G.S n° 51).

Celui qui se livre à un avortement ou s'en fait le complice ou l'instigateur, encourt l'excommunication par le fait même du délit (C.I.C. n° 1398).

La pression des difficultés existentielles ne saurait dispenser personne de l'effort d'observer pleinement la loi de Dieu.

Que Dieu guérisse notre pays de telles pratiques ! Que Dieu le préserve encore plus de la tentation de vouloir les légaliser !

C'est le lieu pour nous d'attirer l'attention de vous les fidèles de l'Église catholique et de toute personne de cœur et amie de nos sociétés, d'élever une vigoureuse réprobation et protestation contre ceux-là qui hypothèquent l'avenir de nos populations, en prônant et en finançant des centres de soins où l'on admet l'interdiction volontaire de la grossesse. C'est une volonté de détruire la vie humaine et, à ce titre, elle doit être condamnée comme meurtrière.

Avec le Pape Jean-Paul II nous dénonçons les "nouveaux pharaons modernes" que sont devenus certains puissants de la terre qui, comme l'antique pharaon éfrayé, face à la multiplication des fils d'Israël, mettent au point, de nos jours, des prétextes fallacieux, des plans de destruction massive contre les peuples les plus pauvres dont ils ressentent le développement démographique comme une menace pour leur bien-être et pour la tranquillité de leur pays. Au sujet de ces puissants de la terre, le Pape déclare no-

tamment : "Au lieu de vouloir affronter et résoudre ces graves problèmes dans le respect de la dignité des personnes et des familles ainsi que du droit inviolable de tout homme à la vie, ils préfèrent promouvoir ou imposer par tous les moyens une planification massive des naissances. Les aides économiques elles-mêmes qu'ils seraient disposés à donner, sont injustement conditionnées par l'acceptation d'une politique antinataliste. (E.V. n°16)

Les pays en développement et le nôtre en particulier, semblent avoir été, pour une telle politique, spécialement choisis. Ils devront donc se mobiliser contre les arguments que présentent certains propagandistes de cette "culture de mort" ; ces derniers s'emploient en effet à dévaloriser la vie en sa conception, sous prétexte de rechercher ce qui est appelé, de manière spéculative, la *santé dans la reproduction*, par une soi-disant protection de la liberté et de la défense des droits de la femme. Ces termes, pris objectivement, sont des réalités louables et désirables dans des conditions d'une éthique naturelle de régulation des naissances basée sur une liberté de choix responsable des époux. Malheureusement dans la bouche des protagonistes de cette "culture de la mort", ils deviennent des sophismes habilement distillés pour amener à l'avortement des personnes moins instruites et autoriser d'autres personnes à la pratique de ce qui sera toujours un assassinat humain, un crime honteux, même dans le cas où il deviendrait légal.

C'est le lieu, comme le soulignait encore le Saint-Père, d'avoir "le courage de regarder la vérité en face et d'appeler les choses par leur nom... sans céder à des compromis par facilité ou à la tentation de s'abuser soi-même" (E.V. n°58)

"Malheur à ceux qui appellent le mal bien et le bien mal, qui font des ténébres la lumière et de la lumière les ténébres". (Is, 25)

## e) La vie des malades

15 - Il n'est pas superflu d'aborder aussi dans ce cadre, la vie des malades et d'appeler la bénédiction du Seigneur sur toutes ces âmes généreuses qui mettent leur compétence et leur cœur à les soigner, les soutenir, les guérir et les accompagner dans leurs souffrances et parfois pendant leur agonie. Que le Seigneur le leur rende au centuple ! (Mt 5,25). Nous nous devons de rappeler à tous les membres du corps médical le serment d'Hippocrate qu'ils ont librement et solennellement juré d'observer. Dans cette ligne, la négligence, le refus de soigner, l'absentéisme, l'appât du gain facile les déshonorent et interpellent leur conscience de citoyens et de serviteurs de la vie.

Dans le domaine de la santé, il se pose de nos jours, de plus en plus ouvertement, le problème de l'euthanasie ou tentation de "se rendre maître (de la vie et) de la mort en la provoquant par anticipation et en mettant fin ainsi "en douceur" à sa propre vie ou à la vie d'autrui". Tentation bien humainement compréhensible dans le cœur des malades incurables ou de leurs proches aux prises à des souffrances atroces et insupportables pour tous et qui voient en sa mise à exécution le terme, ou du moins, pense-t-on, la fin du calvaire.

Mais là encore, force nous est de nous incliner de façon responsable et confiante devant l'absolue souveraineté de Dieu, seul Maître de la Vie et de la mort. Aux yeux de la foi, au nom du respect de la vie humaine quelle qu'elle soit, au nom de Dieu, l'euthanasie dans sa forme stricte "est grave violation de la loi de Dieu en

tant que meurtre délibéré, moralement inacceptable d'une personne humaine. (E.V. n°65)

## f) La vie du coupable et du criminel condamné : la peine de mort.

16 - La peine de mort existe encore dans beaucoup de pays dont le nôtre. Nous ne voulons guère nous lancer dans les discussions passionnées que provoque un peu partout la question. Retenons simplement que les arguments en faveur de son maintien insistent sur la compensation et l'expiation de l'acte commis, la dissuasion et la protection de la société. Mais avouons qu'au regard de l'efficacité ou de l'efficacité de ces arguments, force nous est, à ce jour, de reconnaître que rien n'est moins que tout cela, car des doutes subsistent à leurs sujets.

Certes, la perversion et l'horreur de certains crimes ou meurtres commis contre autrui et surtout contre des innocents ou des personnes sans défense sont parfois si épouvantables que l'émotion suscitée et le désir légitime de réparation poussent à souhaiter pour les coupables une peine tout aussi grave infligée par les autorités compétentes y compris la peine de mort.

L'Église catholique longtemps embarrassée et perplexe devant la question de la peine capitale ces dernières années, fait désormais sienne la suppression totale de la peine de mort. La dernière édition du Catéchisme de l'Église catholique, expression autorisée de son enseignement officiel, ne la mentionne plus au rang des peines dont elle reconnaît le devoir et le droit d'application à l'autorité publique légitime en cas de délit grave. (C.E.C n°2266)

Nous faisons nôtre, cet appel récent du Pape Jean-Paul II : "puisse Noël donner une nouvelle vigueur dans le monde, au consensus en faveur de mesures urgentes et adaptées pour bannir la peine de mort" (*Message Urbi et Orbi du Pape Jean-Paul II, Noël 1998 n°5*). Pour nous chrétiens, au-delà de toutes les dispositions de droit définies par l'État, même le plus grand criminel, peut se réconcilier avec Dieu en reconnaissant le mal commis et en acceptant la grâce du pardon.

Bien évidemment cela pose tout le problème de l'efficacité et de la fiabilité de nos institutions juridiques, pénales et carcérales ; ces dernières devraient être des lieux sérieux offrant aux détenus des cadres conséquents et des garanties de possibles réparations de leurs crimes ou de récupérations humaine et morale. Malheureusement, ces lieux sont très souvent des nids, voire des cages démolisantes et déshumanisantes, passoirs d'où s'échappent trop facilement de dangereux criminels revenant ensuite narguer les paisibles populations au vu et au su même des pouvoirs publics.

17 - Filles et fils très chers, comme vous pouvez vous en douter, face à l'ampleur du problème, nous le reconnaissons, nous n'en avons juste effleuré que quelques dimensions. C'est, à coup sûr, une question cruciale pour l'humanité entière que ce respect de la vie.

Rien ne peut fonder ni garantir les biens les plus précieux et les plus nécessaires de la société, comme la démocratie et la paix, si ce n'est le respect de la vie. Sans la reconnaissance de la dignité de la personne et le respect de ses droits fondamentaux dont le premier est la vie, il ne saurait y avoir une démocratie authentiquement véritable ; car il n'y a pas non plus une vraie paix sans la défense et la promotion de la vie.

"Tout crime contre la Vie est un attentat contre la Paix" déclarait déjà le Pape Paul VI dans son message de Paix de 1977.

Nous devons donc construire une nouvelle culture de la Vie.

## III — CONSTRUIRE UNE NOUVELLE CULTURE DE LA VIE

18 - Nous chrétiens, nous sommes le peuple de la vie, un peuple pour la vie. L'Évangile reçu du Christ par l'Église est pour nous Bonne Nouvelle, source de joie et de salut : c'est l'Évangile de la Vie. Pour Jésus-Christ, "nous avons été reconnus par l'Auteur de la Vie". Nous nous devons alors de nous comporter en conséquence.

C'est pourquoi nous ne saurions terminer sans reprendre pour vous ces passages importants de *Evangelium Vitae* :

"Tous ensemble, déclare Jean-Paul II, nous ressentons le devoir d'annoncer l'Évangile de la Vie, de le célébrer dans la liturgie et dans l'existence, de le servir par les diverses initiatives et structures destinées à son soutien et à sa promotion". (E.V. n°79)

Il s'agit donc pour nous de faire preuve d'imagination pour mettre sur pied, une grande stratégie pour le service de la vie ; de renouveler la formation de la conscience morale et de l'action éducative dans toutes ses composantes, permettant ainsi à l'homme moderne d'adopter "une juste échelle des valeurs comme fondement des choix concrets, aux niveaux personnel, familial, social et international". (E.V. n° 98)

Nous sommes tous interpellés ; nous avons un rôle important dans cette mobilisation générale pour une nouvelle culture de la vie : personne ne doit s'en exclure. Enseignants et éducateurs, prolongez et approfondissez auprès des jeunes l'action des familles ! Vous, acteurs des moyens de communication sociale, votre responsabilité est grande et grave ; à vous tous "il appartient de savoir allier la liberté de l'information au respect de toutes les personnes". (E.V. 98)

Vous les jeunes, vous devez vous tenir aux premières loges de cette mobilisation universelle ! Vous que le Saint-Père exhortait à retrouver "l'humilité et le courage de prier et jeûner pour obtenir que la force qui vient du Très Haut fasse tomber les murs de tromperies et de mensonges qui cachent aux yeux de tant de nos frères et sœurs, la nature perverse de comportements et de lois hostiles à la vie". (E.V. 100)

19 - Ne l'oublions pas, certains démons, nous a appris Jésus, ne peuvent être chassés que par le jeûne et la prière.

Daigne, Marie, Mère du Christ, le Vivant par excellence et notre Mère, intercéder pour nous :

"O Marie, Aurore du monde nouveau. Mère des vivants. Nous te confions la cause de la vie. Regarde ô ! Mère, le nombre immense des enfants que l'on empêche de naître, des pauvres pour qui la vie est rendue difficile, des hommes et des femmes victimes d'une violence inhumaine,

(Lire la suite à la page 11)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## LE GRAND SÉMINAIRE DE TCHANVÉDJI (COUFFO) HONORE LA MÉMOIRE DE MONSIEUR-LOUIS PARISOT

« Le temps efface tout, excepté ce que la mémoire de Dieu inscrit dans les profondeurs de la vie ». <sup>(1)</sup>

Dans le tissu de la vie chrétienne et sacerdotale béninoise, demeure enfoui, mais non oublié le sacrifice de Mgr. Louis Parisot, figure significative de ceux et celles qui ont obéi à l'ordre divin « Pars de ton pays... » et sont venus annoncer la Bonne Nouvelle chez nous...

Par devoir de souvenir et par obligation de fidélité, le Grand séminaire de Tchanvédji (dans le nouveau département du Couffo ou Nord-Mono) a, le 26 janvier dernier, organisé une fête en l'honneur de ce grand missionnaire Mgr. Louis Parisot dont il porte fièrement le nom. C'est, précisons-le, la toute première fois, depuis l'ouverture de ce grand séminaire le 16 octobre 1995, que se célèbre une telle fête. Pour qui s'interroge sur le choix de la date du 26 janvier comme cadre de cette fête, il suffit de savoir qu'elle coïncide, jour pour jour, avec l'arrivée de Mgr. Parisot chez nous : c'était en 1910.

### MAIS QUI EST-IL, CET HOMME ?

Sommairement, disons qu'il s'agit d'un ancien vacher de Brognon (France) devenu prêtre de la Société des Missions Africaines (SMA), Société à laquelle le Pape Pie XI confia, en 1861, l'évangélisation de notre pays. Pasteur dévoué au service des « pauvres et des petits » (d'où sa devise épiscopale « *Evangelizare Pauperibus* », Évangéliser les pauvres), il eut pour premier champ pastoral le Mono et particulièrement la région adja.



Son Excellence Feu Monseigneur Louis Parisot

Mais son apostolat, pétri de zèle et de passion, s'étendra progressivement à tout le pays, du Sud au Nord, ce pays qu'il appelait en 1910 sa « *Terre Promise* ». Mgr. Louis Parisot est le premier archevêque du Dahomey (Bénin d'aujourd'hui). Il est également le bâtisseur et le premier recteur du premier grand séminaire de notre pays, le grand séminaire Saint-Gall sis à Ouidah, d'où il eut le bonheur de voir sortir 49 prêtres dahoméens dont 30 ordonnés par lui... Après une mission labo-

rieuse et semée de croix sereinement assumées, Mgr. L. Parisot s'éteint un jeudi de Pâques, le 21 avril 1960 (à 75 ans) au grand séminaire à Ouidah où repose depuis lors sa dépouille mortelle.

Revenant à la fête célébrée en l'honneur de cet « Ancien » et « Ancêtre », remarquons qu'elle a connu trois étapes.

### LA FÊTE-SOUVENIR

Tout d'abord, en prélude à la fête, un match de football a mis aux prises, le dimanche 24 janvier les grands séminaristes de Tchanvédji et les « perce-filets », une formation sportive de la localité. Cette rencontre a permis aux futurs pasteurs de valoriser leurs talents devant un public, assez nombreux. Malgré la détermination des « Perce-filets », une détermination qui nous a d'ailleurs laissés voir un beau spectacle, le match s'est soldé par un score de 2 buts à 0 en faveur des grands séminaristes.

La fête ainsi commencée va se poursuivre le mardi. Mais déjà la veille, une soirée récréative a soutenu la joie de la communauté « parisotaire ». Pendant près de 2 heures d'horloge, plusieurs groupes folkloriques et d'artistes ont tenu en haleine la communauté par des chants, des danses et des poèmes ; sans oublier l'exécution pour la première fois d'un hymne

composé en l'honneur de Mgr. Louis Parisot par un groupe de séminaristes.

L'étape-phare des manifestations a été la journée du mardi 26 janvier. À 8 h 30, une messe d'action de grâces a réuni les séminaristes et leurs formateurs. Ce fut l'occasion pour le séminaire de faire mémoire de Mgr. Parisot et de lui rendre un vibrant hommage. C'est ce qu'a essayé de faire l'abbé Julien Éfoé Pénoukou, recteur dudit séminaire, en ces termes : « ... Mgr. Parisot s'est assigné comme idéal d'évangéliser les pauvres. Il le fit avec un zèle inaltéré et exemplaire, dans la joie mais aussi dans de grandes souffrances. Ces grandes âmes ont toujours été de grands souffrants. C'est au cœur d'une telle expérience spirituelle que Mgr. Parisot disait : « La Croix, l'Hostie, la Vierge, tout est là... »

À la fin de la célébration eucharistique, une variété de jeux (belote, génies en herbes, ludo, dame...) dotés de prix, furent organisés en plein air à l'intention des séminaristes. Les gagnants de ces jeux ne seront couronnés qu'au cours du repas de famille auquel ont été associées quelques religieuses des Servantes de la Lumière du Christ (S. L. C.)

Cette journée de fête eut son achèvement après le repas fraternel avec le match de Hand-ball qui a opposé les étudiants de la 2ème année de philosophie aux étudiants de la première année de théologie. La partie sera remportée par les étudiants de la 2ème année de philosophie sur le score de 9 buts contre 8.

### « La vraie vie de l'homme est celle du cœur qui aime Dieu et se souvient ». <sup>(2)</sup>

Puissions-nous, (en nous souvenant des grandes figures de l'histoire de notre vie chrétienne tel Mgr. Louis Parisot), devenir vraiment des cœurs qui aiment Dieu, et donc des cœurs qui aiment le prochain. L'acquisition d'une telle vertu s'avère d'une importance décisive pour nous, surtout en ces périodes où s'annoncent les échéances électorales. Il conviendrait à ce propos de laisser retentir en nous ce testament spirituel de Mgr. Louis Parisot : « In necessariis unitas <sup>(3)</sup> » In dubiis libertas ! In omnibus caritas (ce qui signifie : Dans les choses nécessaires, faisons l'unité entre nous par l'unanimité de nos esprits et de nos cœurs ; dans les choses douteuses, incertaines, laissons à chacun sa liberté d'opinion, en toutes choses, pratiquons entre nous la charité...).

Virgile B. Kimpin et  
Moïse Sokéghé

## L'ACTION CATHOLIQUE DE LA FAMILLE (ACF) EN FÊTE À LA PAROISSE BON-PASTEUR DE COTONOU

Les membres de l'Action catholique de famille (ACF) de la paroisse Bon-Pasteur de Cotonou « Charité Gbénonkpo » ont célébré le 27 décembre 1998 leur fête patronale, la Sainte Famille de Nazareth.

Le sommet de cette fête a été la messe d'action de grâce en l'honneur de la Sainte Famille présidée, à 6 h 45 mn par le curé de la paroisse, le révérend père Jacob Agossou.

Dans son homélie de circonstance et s'appuyant sur la liturgie de la Parole de ce dimanche de la Famille, le père Agossou

amène les fidèles à méditer sur la première lecture : Siracide 3, 1-29 : « *Celui qui honore son père expie ses péchés ; il amasse un trésor, celui qui glorifie sa mère. Celui qui honore son père trouvera la joie dans ses propres enfants ; au jour de sa prière, il sera exaucé. Celui qui glorifie son père aura longue vie et celui qui obéit au Seigneur donnera satisfaction à ses parents. Honore ton père afin que sa bénédiction vienne sur toi en actes et en paroles... La bénédiction d'un père affermit la maison de ses enfants tandis que la bénédiction d'une mère en arrache les fondations...* »

Ces enseignements ont, à l'issue de la messe, nourri la méditation et le partage spirituel des membres de l'ACF « Charité Gbénonkpo » sous la houlette deœur Denise Lokossi.

Un repas fraternel et sympathique qui a réuni parents, enfants et invités et dénommé « Xwétanu-Sainte-Famille ACF » a mis fin aux festivités.

Une fête que les membres de l'ACF souhaitent voir se renouveler chaque année.

Pierre Mètonwègèninou Allighnon  
Animateur A.C.F.

### NOTES

(1) Bernardin Cardinal Gantin : cf. Paul-Henry Dupuy SMA, in Monseigneur Louis Parisot 1885-1960 Premier archevêque de Cotonou - Père du Bénin chrétien P. 5.

(2) Monseigneur Louis Parisot : cf. Paul-Henry Dupuy opcit P. 104.

(3) Monseigneur Louis Parisot : cf. Paul-Henry Dupuy opcit P. 104.

## RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## ARCHIDIOCÈSE DE PARAKOU : À BEMBÉRÉKÉ LA PAROISSE NOTRE-DAME DE LA ROUTE FÊTE SES CINQUANTE ANS

«Bienheureux ceux qui entendent la parole de Dieu et la gardent» (Luc)

Fondée en 1948 par le père Louis Viaud, la paroisse Notre-Dame de la Route de Bembéréké a fêté le dimanche 6 décembre 1998 ses noces d'or. Ce cinquantenaire a connu la participation effective de fidèles des paroisses environnantes et des représentants et sympathisants de diverses confessions religieuses, témoignant de l'esprit d'union et de paix des prêtres qui y ont travaillé depuis le père Louis Viaud jusqu'au père Michel Iriquin à qui nous devons la somptueuse et majestueuse église et au père Pedro Tardon, curé de la paroisse depuis 1992 et dont le zèle et le dynamisme pastoral ne sont plus un secret pour personne.

50 ans de fidélité au Seigneur, cela n'est pas peu surtout si l'on connaît les difficultés rencontrées par nos pasteurs dans un milieu fortement islamisé et où l'opinion publique voulait que la religion catholique fût l'affaire de Blanc ! Mais à l'instar de la Vierge Marie qui occupe une place de choix dans l'œuvre du salut, le peuple de Bembéréké et de ses environs occupe une place privilégiée dans le cœur de son pasteur et des religieuses qui y travaillent. En font foi l'Internat de la mission ouvert depuis 1954 et qui a donné de nombreux cadres à notre pays les dispositifs en vue de l'évacuation des malades, la formation dans les villages dont l'accès reste des plus pénibles...

La fête du cinquantenaire de la paroisse de Bembéréké a duré trois jours.

Les cérémonies religieuses vécues dans la foi et la piété ont alterné avec diverses manifestations ludiques. La longue et magnifique procession mariale à travers la ville et

qui a clôturé la neuvaïne à Marie le samedi 05 décembre, a été suivie de la messe entièrement animée en baatonu. Du côté des activités de divertissement, trois matchs de football ont eu lieu le vendredi, samedi et dimanche après-midi, dans une atmosphère détendue. Ces matchs, auxquels ont pris part le Prytanée militaire de Bembéréké, la paroisse de Fô-Bouré, la paroisse de Bembéréké et le centre de formation professionnel Don Bosco de Parakou, ont été plutôt des spectacles agréables et plaisants aux yeux des nombreux spectateurs venus supporter l'une ou l'autre équipe. Le théâtre, la musique moderne et traditionnelle, les divers jeux qu'on retrouve lors des grandes fêtes, tous riches en couleurs et en leçons, n'ont pas fait défaut.

Le sommet de cette grande fête a été la grande messe présidée le dimanche 6 décembre par l'archevêque de Parakou, Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, qu'entourait d'une dizaine de prêtres. L'église s'est révélée trop petite pour contenir le grand nombre des fidèles et invités. Dans son homélie, Monseigneur Assogba n'a pas manqué de remercier tous les messagers du Christ, artisans de paix et semeurs d'unité et d'amour qui sont passés par cette paroisse : citons les pères Louis Viaud, Albert Mathieu, Roger Paulin, Bioret, Gautier, Lemasson, Julia, Bonemaison, Thibault, Baret, Quillet, Michel Iriquin, Passart, José Emmanuel, Ramon et Pedro Tardon, sans oublier les deux communautés religieuses qui desservent la paroisse, les Filles du Cœur de Marie et les Dominicaines de l'Annonciation. La suite de l'homélie, commentaire des textes du jour, a été pour le reste un pénétrant message de paix livré dans un langage d'amour.

Jean-Paul Lafila

## PAROISSE CŒUR-IMMACULÉ DE MARIE DE NIKKI 50 ANS DE PRÉSENCE PERMANENTE DU CHRIST AU CŒUR DU PEUPLE BAATONU DE NIKKI

La fête a été belle le samedi 12 décembre 1998 à Nikki ! En effet, en ce jour consacré à Marie, la paroisse Cœur-Immaculé de Marie de Nikki a soufflé ses cinquante bougies.

Nikki est une grande paroisse qui couvre environ 4100 km<sup>2</sup> d'une terre fertile et accueillante, avec une population qui dépasse largement 74 000 habitants. Cette population à dominance baatonu comprend également un grand nombre de Gando, Boko, Peul, Fon, Yoruba-Nagot... qui entretiennent entre eux des relations pacifiques et fraternelles.

Depuis janvier 1900, avec la fondation de la mission de Pèrè par Monseigneur Dartois, alors évêque du Dahomey, qui s'était fait accompagner par les pères Jules Nouvel et Firmin Colineaux, le secteur de Nikki était visité par des pères du Sud-Bénin, surtout pour les fêtes de Pâques. Mais comme le témoigne le père Fernand Bioret, c'est seulement en 1948 que Monseigneur Faroud, Préfet apostolique de Parakou, décida d'ouvrir en même temps trois nouvelles missions : Oufénu-Kpakérou avec le père Roger Barthélémy venu de Parakou, Bembéréké avec le père Louis Viaud venu de Niamey et Nikki avec le père Paul Baudu venu de Zinder au Niger. Le père Paul Baudu fut remplacé par le père Fernand Bioret qui entreprit, malgré ses faibles moyens financiers, la reconstruction de l'église Cœur-Immaculé de Marie.

Il lutta aussi pour le changement de mentalité des autochtones, qui finirent par comprendre que le christianisme n'est plus seulement la religion des Blancs et des gens du Sud. En effet, avec lui les Baatonu ont compris que le chemin indiqué par Jésus est aussi le leur, de même que la vérité de sa parole et la vie d'amour qu'il leur offre. Le père Bioret partit définitivement en France en 1982 : il terminait ainsi à Nikki vingt-deux ans de peines et de joies, au milieu des Baatonu, dont il a su adopter la langue et partager l'amitié. Depuis le 3 septembre 1985, date de son arrivée, cette œuvre de longue haleine est vaillamment et sagement poursuivie par le père Jesús Fernández de Troconiz. Il est aidé par les Sœurs de Saint Augustin qui ont remplacé les Sœurs de la Retraite chrétienne, et par les Sœurs Tertiaires Capucines de la Sainte Famille.

Le père Jesús Fernández travaille beaucoup pour l'unité des chrétiens à Nikki. Nous en voulons pour preuve le méga-spirituel du vendredi 11 décembre, animé conjointement par les catholiques, les méthodistes, les protestants UEEB et les chrétiens célestes. N'oublions pas non plus l'amical match de basket-ball qui a opposé le samedi 12 décembre les chrétiens et les musulmans de la ville. D'autres activités comme le théâtre et des séances vidéo ont meublé ces jours de fêtes. Toujours dans le cadre du cinquantenaire de la paroisse Cœur-Immaculé de Marie, coïncidant avec celui de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Commission diocésaine des Droits de l'Homme et la sous-commission paroissiale des Droits de l'Homme ont organisé du vendredi 11 au dimanche 13 décembre 1998 des conférences-débats. Elles ont porté respectivement sur « la garde-à-vue », « la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme » et sur « le projet de Code des personnes et de la famille ». Avec le dynamisme et le zèle du père Jesús et de Monsieur Toussaint Tchibozo, président de la sous-commission, ces conférences-débats ont connu la participation massive de toutes les couches de la société : intellectuels, analphabètes en Droit de l'Homme, organisations communautaires, associations de personnes, groupes de plaidoyers et de défense des droits, groupes religieux qui luttent pour la justice sociale, élèves et apprentis de tous niveaux... Mais c'est avec la grand-messe du samedi que la fête a atteint son plus haut niveau d'effervescence. Elle a été célébrée par Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba, archevêque de Parakou. Il était entouré de quatorze prêtres dans cette église en forme de croix — croix sur laquelle Dieu veut rassembler ses enfants dispersés — signe d'unité et d'amour. Cette église agrandie depuis peu débordait néanmoins de fidèles parmi lesquels vingt-cinq religieuses et de nombreux sympathisants d'autres confessions religieuses. La liturgie belle et priante a été animée par les chorales baatonu, fon, nagot et français. Au cours de son homélie qui commentait la Parole de Dieu du jour, Monseigneur Assogba a insisté sur l'unité et l'amour. Du haut de la croix, Jésus nous a offert sa mère Marie : « Femme voici ton fils » et nous confiés à elle. « Fils voici ta mère ». Puisse-nous nous unir dans le cœur Immaculé de Marie, dans un même élan d'amour et d'unité.

J.-P. Lafila

## GRILLE DES PROGRAMMES DE RADIO IMMACULÉE-CONCEPTION

### PROGRAMME DE BASE

|         |                                                        |         |                                            |
|---------|--------------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------|
| 00 H 00 | Présence dans la nuit<br>(Prière, Musique, Méditation) | 13 H 15 | Musique                                    |
| 06 H 45 | Angelus - Prière du matin                              | 14 H 00 | Rosaire II                                 |
| 07 H 00 | Sainte Messe (en direct)                               | 14 H 30 | Musique                                    |
| 07 H 45 | Musique                                                | 15 H 00 | Ecclesia                                   |
| 07 H 45 | Rosaire I                                              | 15 H 20 | Musique                                    |
| 08 H 15 | Musique                                                | 15 H 30 | Horizon pour tous                          |
| 08 H 45 | Un saint par jour                                      | 16 H 00 | Musique                                    |
| 09 H 00 | Journal de Radio Vatican                               | 16 H 15 | La Bible de A à Z                          |
| 09 H 15 | Musique                                                | 16 H 25 | L'Evangile du jour<br>(en langues locales) |
| 09 H 20 | Docéte                                                 | 16 H 35 | Musique                                    |
| 10 H 00 | Ecclesia                                               | 17 H 00 | La parole du Pape                          |
| 10 H 20 | Musique                                                | 17 H 20 | Musique                                    |
| 10 H 30 | Horizon pour tous (varié)                              | 17 H 30 | Laissez-les venir à moi                    |
| 11 H 00 | Foi et spiritualité                                    | 17 H 55 | Angelus (en langues locales)               |
| 11 H 20 | Musique                                                | 18 H 00 | Journal de Radio Vatican                   |
| 11 H 40 | La quiza quioza                                        | 18 H 20 | Docéte (en langues locales)                |
| 11 H 45 | La Bible de A à Z                                      | 18 H 45 | Inspiration (en anglais)                   |
| 11 H 55 | Angelus                                                | 19 H 05 | Rosaire III et<br>Bénédictio Eucharistique |
| 12 H 03 | Commentaire à l'Evangile                               | 19 H 50 | Musique                                    |
| 12 H 10 | Journal de Radio Vatican                               | 20 H 00 | Questions de foi                           |
| 12 H 20 | Musique                                                | 20 H 30 | Musique                                    |
| 12 H 35 | A haute voix                                           | 21 H 45 | Prière du soir                             |
| 12 H 45 | Evénements                                             | 22 H 00 | Ecoute dans la nuit.                       |
| 13 H 00 | En marche vers dimanche                                |         |                                            |

### VARIATIONS

|          |         |                    |          |         |                     |
|----------|---------|--------------------|----------|---------|---------------------|
| Lundi    | 10 H 30 | En communion       | Judi     | 09 H 15 | Le bon berger       |
|          | 13 H 00 | Foi et psychologie |          | 10 H 30 | Viens et suis-moi ! |
|          |         |                    |          | 15 H 00 | Les amis de Dieu    |
| Mardi    | 10 H 30 | Le corps à cœur    | Vendredi | 10 H 30 | Vous m'avez visité  |
|          | 13 H 00 | Foi et psychologie |          |         |                     |
|          | 16 H 00 | La graine          | Samedi   | 10 H 30 | Ave Maria !         |
|          |         |                    |          | 16 H 30 | Le bon berger       |
| Mercredi | 10 H 30 | J.M.J.             |          | 20 H 00 | Toi qui cherches    |
|          | 20 H 30 | Voix d'Afrique     |          | 22 H 00 | Foi et psychologie. |

### PROGRAMME DU DIMANCHE

|         |                                                        |         |                                           |         |                             |
|---------|--------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------|---------|-----------------------------|
| 00 H 00 | Présence dans la nuit<br>(Prière, Musique, Méditation) | 12 H 00 | Angelus                                   | 17 H 55 | Angelus                     |
| 07 H 45 | Angelus - Prière du matin                              | 12 H 10 | Rosaire II et<br>Bénédictio Eucharistique | 18 H 00 | Journal de Radio Vatican    |
| 08 H 00 | Rosaire I                                              | 12 H 45 | Musique                                   | 18 H 15 | Musique                     |
| 08 H 25 | Musique                                                | 13 H 00 | Le corps à cœur                           | 18 H 20 | Docéte (en langues locales) |
| 08 H 30 | Sainte Messe (en direct)                               | 13 H 30 | Musique                                   | 18 H 45 | The Word (en anglais)       |
| 09 H 35 | Musique                                                | 16 H 00 | Foyer                                     | 19 H 00 | Rosaire III                 |
| 10 H 00 | Personnages de la Bible                                | 16 H 30 | En communion                              | 19 H 30 | Focus                       |
| 10 H 34 | Christopolis                                           | 17 H 00 | Les clés du Royaume                       | 20 H 30 | Musique                     |
| 11 H 00 | Le pain du dimanche                                    | 17 H 30 | Miettes de pain                           | 20 H 45 | Prières du soir             |
| 11 H 55 | Musique                                                | 17 H 45 | Musique                                   | 21 H 00 | Un prêtre vous répond       |
|         |                                                        |         |                                           | 23 H 00 | Musique                     |

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## LA JEUNESSE CATHOLIQUE DE COTONOU EN PÈLERINAGE AU SANCTUAIRE MARIAL D'ALLADA

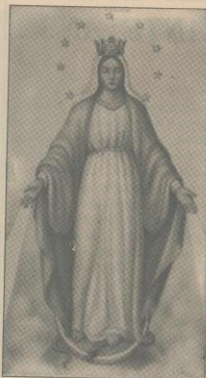
C'est le sanctuaire marial «Notre-Dame de l'Immaculée Conception» d'Allada qui a abrité cette année, le treizième pèlerinage annuel des jeunes de l'archidiocèse de Cotonou, les 20 et 21 février 1999.

Sous la présidence du révérend père Pierre Legendre, ancien aumônier des œuvres de Cotonou et actuellement professeur au grand Séminaire Saint-Gall de Ouidah, les jeunes ont médité sur le thème : «Jeune, accueille par Marie l'amour miséricordieux du Père».

Ils étaient environ mille jeunes venus des différentes paroisses, stations et collèges catholiques de Cotonou à prendre part à ce rassemblement essentiellement spirituel. Tout a été mis en œuvre par les organisateurs pour que ce pèlerinage soit effectivement un ressourcement dans la foi, une démarche de conversion personnelle et collective, un temps de prière, de pénitence et de vie fraternelle. C'est ainsi que, outre le voyage aussi bien par train que par d'autres moyens de déplacement, les jeunes ont eu à parcourir à pieds quatre kilomètres de la gare ferroviaire d'Allada au centre marial. Cette première étape a été suivie du chemin de croix. Dans l'après-midi du samedi 20 février, le père Pierre Legendre a développé aux participants, au cours d'une conférence, le thème du pèlerinage. Les carrefours et le panel, enrichis de témoignages vivants d'ânés avertis dans la foi, qui ont suivi la

conférence ont été de véritables sources d'expérimentation de l'amour miséricordieux de Dieu.

Procession mariale, sacrement de réconciliation, adoration nocturne individuelle et en silence ont prolongé ces temps forts dans la joie et la ferveur au cours de la soirée de ce même samedi et pendant la matinée du dimanche 21 février. Faute d'infrastructures d'accueil adéquates, les pèlerins ont passé la nuit à la belle étoile sous les tecks du centre, tous transis par une forte rosée. Le dimanche 21 février les pèlerins ont médité le chapelet avant la messe de clôture concélébrée par six prêtres. Cette méditation du chapelet et la messe ont été retransmises en direct par Radio Immaculée Conception. Ce fut un important moment de prière et de préparation au Jubilé de l'An 2 000.



Notre-Dame de l'immaculée Conception

Pour l'essentiel, les jeunes retiendront de ce treizième pèlerinage, le tout premier organisé au sanctuaire marial d'Allada, qu'ils sont tous unis par le lien de fraternité donné par Dieu le Père à travers Jésus, à tous les hommes: «Tu es mon Fils Bien-Aimé». En conséquence, ils ont à revenir radicalement et sans cesse à Dieu par Jésus, à redonner un contenu au mot «Amour» si galvaudé de nos jours. S'adressant personnellement à chacun des pèlerins, le père Pierre Legendre dira : «Travaille, agis, rends service, engages-toi non pas pour te faire voir, mais pour répondre à l'amour de Dieu. Décide, comme Jésus, d'être bon et fidèle serviteur à ta place, là où tu vis, dans ton milieu socio-professionnel».

Pour la majorité des participants, cette rencontre a été l'occasion d'approfondir le sens à donner au royaume de Dieu qui, en résumé, est un cœur qui s'ouvre, aime et brûle d'amour pour les hommes. C'est à cela que chacun des pèlerins est invité à travailler en attendant de se retrouver l'année prochaine à Dassa-Zoumè pour célébrer le Grand Jubilé de l'An 2 000.

Guy Dossou-Yovo

## DIOCÈSE DE KANDI — UN « GRAND SÉMINAIRE » QUI NE DIT PAS SON NOM : LE CENTRE CATÉCHÉTIQUE DE GOGOUNOU

Vendredi 04 décembre 1998 était un grand jour à Gogounou : l'envoi en mission des catéchistes de la promotion 1997-1998. Ils étaient 33 stagiaires dont 18 célibataires à recevoir croix et Bible pour aller proclamer aux côtés des prêtres la Bonne Nouvelle du salut attendue depuis longtemps par les peuples de nos terres encore de première évangélisation. La messe d'envoi en mission était présidée par Son Excellence Monseigneur Marcel Honorat Agboton, évêque de Kandi, qu'entouraient le père François Nansounon, directeur de

Centre catéchétique, et seize autres prêtres représentant les diocèses de Kandi, Natitingou et Parakou. La cérémonie simple, belle et priante a connu la participation de nombreux fidèles venus soutenir les nouveaux catéchistes et leur directeur.

Dans son homélie de circonstance, Monseigneur Agboton a souligné l'importance du catéchiste dans l'œuvre d'évangélisation et a insisté sur le lien qui unit catéchiste et curé. Tous deux, en effet, sont envoyés par Jésus-Christ, devancés et accompagnés par Lui. C'est pourquoi autant le prêtre que le catéchiste doivent témoigner du Christ par leur vie entière, leurs paroles et leurs actes... C'est donc dire que la formation du catéchiste est aussi très importante.

### LE CENTRE CATÉCHÉTIQUE DE GOGOUNOU

Créé par le père Joseph Neyme en 1969, le Centre catéchétique de Gogounou est dirigé de main de maître depuis trois ans par le père François Nansounon du diocèse de Kandi. Le Centre fonctionne en deux temps : il y a une phase préparatoire et une phase de formation. La phase préparatoire commence par l'envoi d'une lettre circulaire suivie de la tournée qui conduit le directeur dans toutes les paroisses à dominance linguistique baatunu des quatre

diocèses du Nord-Bénin. Un test comprenant une dictée, un exercice de lecture, la rédaction d'une lettre de motivation témoignant de la moralité du candidat permettent d'évaluer son degré d'alphabétisation. Après ce test, le directeur rencontre chaque candidat et sa communauté d'origine pour un entretien qui vise non seulement à expliquer les objectifs d'une telle formation, mais aussi à inviter la communauté à soutenir son candidat. Cette phase préparatoire s'achève avec l'entretien que le directeur du Centre organise avec tous les futurs stagiaires. La phase de formation, quant à elle, débute avec l'accueil des stagiaires par l'équipe de formation du Centre qui prépare d'avance les locaux des secteurs « marié » et « célibataire ».

Les premiers mois sont difficiles car il n'est pas aisé de faire cohabiter dans une discipline communautaire des adultes qui vivaient déjà de façon autonome. Cela suppose de la part du directeur une grande patience, un esprit d'écoute et une intense vie de prière.

La formation proprement dite dure près de neuf mois (8 mois 1/2) et comprend deux volets : la formation religieuse et la formation humaine, agricole et artisanale. La formation religieuse consiste en l'étude des grandes étapes du mystère du salut, de l'Ancien Testament au Nouveau Testament : c'est l'étude de la Parole de Dieu. Signalons aussi l'apprentissage des célébrations par liturgiques, simples et vivan-

tes et les cours d'inculturation qui visent à découvrir dans nos cultures les semences du Verbe incarné. Enfin des sessions sur la vie du couple, la dynamique de groupe, la spiritualité du catéchiste et l'Islam leur permettent d'approfondir leurs connaissances. La formation agricole et artisanale comprend des travaux agricoles obligatoires pour tous les stagiaires. Ils sont supervisés par des laïcs compétents et dûment formés. En plus les stagiaires ont la possibilité de choisir l'apprentissage de la menuiserie ou celui de la couture. Il faut dire aussi que pendant ce temps de formation, les femmes des stagiaires mariées ne sont pas oisives : elles reçoivent des leçons de couture, de tricotage, d'hygiène et de nutrition, de jardinage et d'alphabétisation. Notons enfin que les loisirs occupent aussi une bonne place dans ce processus. Ainsi les stagiaires bénéficient, entre autres, des jeux des grands espaces tel le football, des jeux de société, des séances de vidéo-club et des veillées récréatives. La densité de ce programme et la rigueur de cette formation sont dignes d'un grand séminaire !

On comprend alors qu'à la sortie de la messe d'envoi, la joie se lise sur tous les visages. La fête était à son comble avec le grand repas festif auquel a pris part toute la population, avec les chants et danses traditionnelles.

Jean-Paul Lafa

UN CADEAU QUI DURE.  
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,  
OFFREZ  
UN ABBONNEMENT A  
"LA CROIX DU BENIN" ;

#### Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...

JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

## RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : UN ACCORD DE PAIX EN DEUX TEMPS

Depuis le sommet franco-africain de Paris fin novembre 1998 qui avait permis de réunir les principaux antagonistes du conflit qui déchire la République démocratique du Congo (RDC) — à l'exception de la rébellion congolaise — sous l'égide du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, des progrès semblent avoir été accomplis.

Ainsi, plusieurs observateurs se félicitent que la négociation ait pu se poursuivre sur deux axes distincts : d'un côté les conditions du retrait des troupes étrangères après la proclamation officielle d'un cessez-le-feu et la « sécurisation » des frontières du Rwanda et de l'Ouganda. Et de l'autre, la recherche d'une solution intérieure entre le régime de Laurent Désiré Kabila au pouvoir à Kinshasa et l'ensemble de ses opposants y compris la rébellion de l'est.

« La réunion de Paris a permis d'identifier ces deux cercles de négociations et de les séparer peu à peu », souligne un diplomate français qui estime « que toute avancée était impossible tant qu'on mélangeait tous les problèmes ». Car Kabila a refusé toute participation de la rébellion aux discussions régionales, en tant que partie à la négociation. Il a toutefois invité ses opposants à venir discuter à Kinshasa, ce qu'ils ont eux-mêmes, bien sûr, refusé l'invitant à son tour

à Kisangani. « Il a toutefois profité de cette période pour tenter d'établir des contacts discrets avec certains de ses opposants, d'autant plus qu'il a annoncé son intention d'assouplir les restrictions sur les partis politiques », souligne de son côté un diplomate européen.

### UN TOURNANT DÉCISIF À WINDHOEK

Laurent Désiré Kabila qui veut aussi renouer avec l'ONU pour améliorer son image de marque, cherche en fait, estiment les observateurs, à profiter des dissensions au sein de la rébellion. Ainsi, selon plusieurs sources informées, Arthur Zahidi Ngoma, vice-président du Rassemblement congolais pour la démocratie (RDC), aurait pris ses distances par rapport aux dirigeants rebelles basés à Goma dans le Kivu, à qui il reproche à la fois des liens trop étroits avec le Rwanda et une connotation trop ethnique de leur mouvement dirigé essentiellement par des Tutsis.

L'Ouganda qui, comme le Rwanda, a lâché Kabila qu'il avait pourtant aidé à prendre le pouvoir dans l'ex-Zaïre, adopte pour sa part un profil plus modéré que les dirigeants de Kigali impliqués à fond dans la rébellion de l'est. Le Président ougandais

Yoweri Museveni a reconnu la présence de ses troupes en RDC, officiellement pour protéger ses frontières des incursions de rebelles ougandais aidés notamment par le Soudan. Il soutient pour sa part un mouvement « mobutiste » qui se veut avant tout congolais, dirigé par Jean-Pierre Bemba, fils d'un proche de l'ancien dictateur zaïrois Mobutu Sese Seko. Ce dernier est financé, selon plusieurs sources informées, par d'anciens généraux de Mobutu, disposant de fonds importants qui sont réfugiés au Niger.

Une réunion à Windhoek, en Namibie, le 17 janvier 1999 des belligérants, en l'absence des parties congolaises, est considérée par les diplomates comme un tournant important de la négociation régionale. Après plusieurs échecs tant à Lusaka qu'à Ouagadougou, au Burkina Faso, pays qui assure la présidence de l'OUA, les parties en conflit ont décidé de matérialiser le principe de cessez-le-feu et de retrait des troupes ainsi que de « sécurisation » des frontières de Rwanda et de l'Ouganda accepté au sommet de Paris. Un document élaboré depuis Windhoek doit définir les points d'un accord : cessez-le-feu, retrait des troupes et dispositif de protection des frontières, le tout sous la supervision d'une force de maintien de la paix interafricaine parrainée par l'ONU.

### LES SUD-AFRICAINS EN RETRAIT

Deux groupes de travail basés à Lusaka en Zambie — dont le Président Frederick Chiluba a pris l'initiative des efforts régionaux pour mettre fin au conflit en RDC — ont préparé activement les points de cet accord de paix régional. « Les problèmes politiques purement congolais devront être négociés par la suite », souligne un diplomate occidental. Il relève que tous les belligérants aimeraient « en finir mais pas à n'importe quel prix ». Ainsi l'Angola, la Namibie et le Zimbabwe font valoir qu'ils sont venus à la demande du président Kabila qui fait face non seulement à une rébellion mais à l'intervention de troupes rwandaises et ougandaises. Kampala et Kigali pour leur part réclament des garanties concernant la protection de leurs frontières des incursions de rebelles ougandais et hutus respectivement.

Les autorités angolaises confrontées à nouveau à une escalade de la guerre civile avec l'UNITA de Jonas Savimbi souhaitent avant tout voir une RDC stable dotée d'un gouvernement capable de contrôler l'ensemble de son territoire, dont certaines parties sont proches des installations pétrolières angolaises du Cabinda et de Soyo, pour empêcher toute incursion de l'UNITA ou le maintien de bases de ce mouvement. Quant au Zimbabwe, il connaît des difficultés financières et l'aventure militaire en RDC n'est pas particulièrement appréciée par la population.

« Il faut que les Africains se pressent et qu'ils saisissent rapidement l'ONU concernant le maintien de la paix afin que la situation ne pourrisse plus longtemps », soulignent des observateurs diplomatiques. Certains d'entre eux relèvent enfin comme un signe positif pour un déblocage éventuel de la négociation, le retrait relatif de l'Afrique du Sud qui, sous la pression des responsables américains, avait voulu mener les discussions sur la base d'une approche globale, intégrant les aspects intérieurs et régionaux.

Marie Joannidis (MFI)

### LE SAVIEZ-VOUS ?

• Selon le dernier tableau de bord sur l'emploi publié en décembre dernier au Bénin par le ministère du plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, 13.168 emplois ont été dénombrés au cours du premier semestre 1998. Parmi ces emplois, 54,17% sont des emplois permanents ; tandis que 45,83% sont précaires.

En revanche, 818 réductions d'emplois ont été enregistrées. Il en résulte que les créations nettes d'emploi au cours du 1er semestre 1998 s'élèvent à 12.350.

• Les pays membres de l'Organisation des pays exportateurs du pétrole (OPEP), dont les exportations pétrolières représentent plus de 70% des rentrées de devises, ont perdu, en 1998, 80 milliards de dollars, soit près de 48.000 milliards de F CFA.

• Le fonds africain de développement (FAD), émanation de la Banque africaine de développement (BAD), va être doté de 2,65 milliards d'euro (soit environ 1.845 milliards de F CFA) en 1999 par les pays donateurs, soit une hausse de 30%, a annoncé le lundi 18 janvier dernier le ministre allemand de la coopération dans un communiqué.

Compte tenu de nouvelles contributions apportées par la BAD elle-même, le volume global de la dotation sera de 3,01 milliards d'euros, soit près de 2094,96 milliards de F CFA.

• Dans le cadre du programme d'appui immédiat aux unités communautaires (UCD) pilotes, 18 (UCD) retenues dans le département de l'Ouémé ont reçu pour les trois volets des chèques d'une valeur globale de 20.306.650 F CFA, tandis que les UCD de l'Atlantique ont bénéficié des chèques d'une valeur totale de 11.206.800 F CFA.

• L'agriculture représente environ 70% de l'économie de l'Ouémé et occupe 77% de la population estimée en 1998 à près d'un million d'habitants.

• La stérilité est un problème général qui affecte entre 50 et 80 millions de personnes dans le monde, soit 8 à 12 % des couples.

• Avec 100 tonnes par an, l'Iran produit plus de la moitié du safran mondial. Le prix de cette très chère épice : 1200 dollars soit 720.000 F CFA le kilo.

• Il y a en France entre 100 000 et 200 000 sans-abri. En quinze ans, alors que la production de richesses a augmenté de 35 %, le nombre de pauvres s'est accru de 15 %.

• La charrue fut inventée vers 3000 avant Jésus-Christ au Moyen-Orient et fut tirée pour la première fois par des bœufs dans l'Égypte antique vers 1500 avant Jésus-Christ.

• Le nombre d'enfants souffrant d'un problème oculaire associé à une carence en vitamine A a diminué, passant de 5 millions en 1985 à 3 millions environ en 1995.

• En Égypte, on compte un nouveau-né toutes les 26 secondes.

## POUR RENFORCER LA DÉMOCRATIE ET LA PAIX, RESPECTONS ET PROTÉGEONS LA VIE

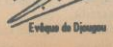
(Suite de la page 7)

des vieillards et des malades tués  
par l'indifférence  
ou par une pitié fallacieuse.  
Fais que ceux qui croient en ton fils  
sachent annoncer aux hommes de  
notre temps,  
avec fermeté et avec amour,  
l'Évangile de la vie.  
Obtiens-leur la grâce de l'accueillir  
comme un don toujours nouveau,  
la joie de le célébrer avec reconnaissance  
dans toute leur existence  
et le courage d'en témoigner

avec une tenacité active, afin de  
construire,  
avec tous les hommes de bonne  
volonté,  
la civilisation de la vérité et de  
l'amour,  
à la louange et à la gloire de Dieu  
Créateur qui aime la vie".  
(Lettre Encyclique "Evangelium Vitae" § 105)

À toutes et à tous  
Bon Carême,  
dans l'amour et le respect  
De la vie!

Cotonou, 17 février 1999.

 Evêque d'Abomey  
 Archevêque de Cotonou  
Président du C.E.B.  
 Evêque de Porto-Novo  
 Evêque de Lokoja  
 Archevêque de Parakou  
 Evêque de Kandi  
 Evêque de Dassa-Zoumè  
 Evêque de Djougou  
 Evêque de Natitingou

## ÉCONOMIE — DÉVELOPPEMENT

AFRIQUE SUBSAHARIENNE :  
QUELLES POLITIQUES MACRO-ÉCONOMIQUES  
POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ?

Apparemment, la question de la pauvreté de l'Afrique subsaharienne, source d'innombrables difficultés, préoccupe plus d'un à la veille du troisième millénaire. Le PNUD en a fait son chou gras lors de la réunion de ses représentants résidents en Afrique tenue du 1er au 5 février dernier à Cotonou. Ce fut l'occasion de lancer publiquement le rapport publié récemment par le PNUD sur la lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne — un rapport qui fait le diagnostic du mal avant de jeter des balises pour sortir de la situation. Ci-après et au regard de l'importance capitale de la question, nous publions les politiques macro-économiques pour la lutte contre la pauvreté.

Dans notre prochaine livraison, nous aborderons les réformes institutionnelles et mobilisation sociale en faveur de la lutte contre la pauvreté.

1 — POLITIQUES  
MACRO-ÉCONOMIQUES POUR  
LE RECUL DE LA PAUVRETÉ

Les gouvernements africains ont reconnu qu'il est important de réaliser des réformes économiques et d'éliminer les obstacles structurels passés pour réaliser la saine croissance économique qui reste la condition préalable au recul de la pauvreté. Toutefois, ces réformes sont une condition nécessaire mais non suffisante à ce recul.

Ainsi, s'inscrivant dans des domaines purement macro-économiques, relatifs à la dette, à la croissance, à l'emploi ou encore aux revenus, les ajustements se sont concentrés sur ses dimensions économiques et financières, oubliant les aspects essentiellement humains de la misère.

La compression de la demande a eu des conséquences négatives sur la consommation des pauvres. De même, la contraction des dépenses publiques a porté un coup sévère à deux éléments essentiels de la réduction de la pauvreté : la fourniture des services sociaux et la mise en place de transferts et de filets de sécurité pour les plus pauvres. La double nécessité d'assurer l'économie et de protéger les pauvres exige donc un certain arbitrage entre les mesures fondamentales souvent radicales destinées à créer les conditions d'une croissance future et des choix plus spécifiquement orientés sur des politiques en faveur des pauvres.

Les gouvernements et les bailleurs de fonds accordent trop d'attention aux résultats macro-économiques globaux des réformes structurelles, à court et à moyen terme. Ils ne font pas suffisamment cas des difficultés de mise en œuvre de nouvelles politiques ni des effets des politiques antérieures et postérieures à la réforme sur le plan de la répartition et de l'équité, de sorte que les gagnants et les perdants ne sont pas toujours ceux que l'on attend de la réforme économique.

L'ajustement ne peut que jeter les fondations nécessaires à la reprise de la croissance. Pour faire reculer la pauvreté et améliorer les niveaux de vie, il va falloir continuer à investir dans la mise en valeur des ressources humaines et le développement de l'infrastructure et renforcer la capacité institutionnelle et l'habilitation des populations. Ce qu'il faut surtout, peut-être, pour que les ressources soient mises aussi efficacement que possible au service des objectifs du développement, c'est une direction résolue et avisée des affaires publiques et une vision stratégique et consensuelle de la société à long terme.

Cette vision partagée constitue un défi essentiel parce qu'elle doit permettre une participation des populations à la définition des politiques et à leur mise en œuvre dans un cadre ouvert de bonne gouvernance et de gestion du développement. Elle doit permettre d'appréhender au mieux les causes et les processus de la pauvreté, de conduire à la définition de cadres d'orientation stratégiques et consensuels de développement et à la réalisation de stratégies et de programmes internalisés de lutte contre la pauvreté.

Enfin, pour ce qui est de la réflexion sur les nouveaux modes de planification, on constate actuellement un affaiblissement manifeste des capacités de planification et de programmation économique et sociale en Afrique au sud du Sahara. Or, c'est à un véritable renouveau de la planification et des instruments d'orientation politique qu'il conviendrait de procéder.

Pour mieux intégrer les préoccupations relatives à la pauvreté dans le cadre de la politique macro-économique, gouvernements et bailleurs de fonds doivent mettre davantage l'accent sur le suivi des résultats des réformes en aval. Cela vaut pour deux types de politiques :

i) les politiques macro-économiques en général, qu'il faut examiner afin d'y déceler toute entrave ou retombée qui pénaliserait les pauvres, de manière à apporter des changements dans le choix des priorités ou l'enchaînement des mesures (sans que cela puisse se faire au détriment des objectifs de "croissance et d'équité"), ou à mettre en place des programmes compensatoires, tels que la création de fonds sociaux ou diverses modalités de transferts de revenu ;

ii) les politiques macro-économiques ou sectorielles qui sont expressément conçues pour être favorables aux pauvres et qu'il convient de suivre pour s'assurer qu'elles contribuent effectivement et efficacement à appuyer les plus démunis. À l'analyse, on constate qu'un grand nombre de politiques apparemment favorables aux pauvres ont peu d'impact sur eux.

Pour réaliser cette internalisation et cette intégration, il est recommandé que :

• Les gouvernements étudient le meilleur moyen d'assurer l'adhésion des populations

et des acteurs à la base au processus d'ajustement et de réforme, de préférence avant, et non pendant, les négociations des programmes.

• Les gouvernements et leurs partenaires de développement s'entendent sur des critères pratiques de mesures de la pauvreté et sur des objectifs sociaux pour les politiques macro-économiques, de manière à assurer que les résultats recherchés puissent être atteints. De même, ils devraient étendre la portée de l'analyse des politiques macro-économiques afin de déterminer les conséquences défavorables qu'elles pourraient avoir sur les pauvres et d'y remédier, et enfin, ils devraient calculer les coûts attendus des mesures de suivi des politiques proposées ici et ce, afin de définir des moyens opérationnels viables et durables pour leur mise en œuvre.

Afin que soit accordée une plus grande attention à la mobilisation et à la rationalisation des ressources internes et des dispositifs d'orientation et de gestion des financements, il conviendrait que les gouvernements accordent une attention beaucoup plus grande aux moyens de mobiliser de nouvelles ressources intérieures pour faire reculer la pauvreté par une redistribution des ressources entre les différents secteurs et à l'intérieur de chaque secteur conformément aux recommandations de l'initiative 20/20. Les chiffres montrent que les pauvres ne reçoivent qu'une faible proportion des ressources disponibles par habitant, mesurées par l'accès aux services sociaux de base, au crédit, aux services de vulgarisation ou à tout autre élan.

Au total, les politiques macro-économiques doivent :

i) favoriser l'emploi en orientant les investissements vers des infrastructures publiques à forte intensité d'emploi, et des programmes urbains et ruraux de travaux utiles aux communautés locales. Ces travaux doivent pouvoir être réalisés à partir de ressources locales et avec une main d'œuvre et des compétences locales, ce qui permet de créer un maximum d'emplois et de revenus pour les pauvres ;

ii) contribuer à améliorer la compétitivité, la productivité et la rentabilité des entreprises locales en créant des conditions de concurrence équitables pour les travaux publics notamment ;

iii) Créer, promouvoir et appuyer des cadres juridiques propres à favoriser le développement de petites entreprises et de coopératives et encourager celles-ci à mobiliser des capitaux, à concevoir des programmes novateurs et à promouvoir l'esprit d'entreprise ;

iv) Promouvoir le secteur non structuré et les entreprises locales afin qu'ils améliorent leur productivité par un accès au crédit à des conditions abordables, à l'information, à des marchés élargis, aux techniques

nouvelles, à des compétences techniques et de gestion appropriées et aux moyens de renforcer leurs compétences et leurs infrastructures matérielles, ainsi qu'en élargissant progressivement les normes relatives au travail et à la protection sociale, sans compromettre la capacité du secteur non structuré à créer des emplois ;

v) permettre par la fourniture d'une assistance technique et un transfert accru de technologie aux pays, d'intégrer des politiques d'emploi et de développement technique à leurs objectifs sociaux et de créer des établissements techniques locaux et nationaux tout en renforçant ceux qui existent déjà ;

Faute d'engagements correspondants sous la forme d'un accroissement des ressources et des moyens d'exécution, un grand nombre, sinon la plupart, des éléments de toute stratégie de lutte contre la pauvreté sont voués à l'échec. Les gouvernements doivent mobiliser de nouvelles ressources financières pour combattre la pauvreté. Ces ressources peuvent se présenter sous la forme de prestations financières issues au plan national d'un élargissement de l'assiette de l'impôt et/ou d'une plus grande efficacité de recouvrement de l'impôt, d'une expansion de l'épargne intérieure, par des progrès dans l'allègement ou le rééchelonnement de la dette et par un accroissement de l'investissement privé en provenance de l'étranger.

Il est en outre essentiel que les programmes d'aide extérieure soient conçus de telle sorte que cette aide accélère la croissance au lieu de l'entraver. Une approche prudente devrait comprendre trois volets :

\* Une stratégie globale de développement, assortie de la mise en place d'un cadre financier conçu pour rendre possible, à long terme, une modification du profil de l'Aide Publique au Développement en faveur de la lutte contre la pauvreté.

\* Des conditions liant étroitement l'aide extérieure à des réformes structurelles propres à rétablir progressivement l'équilibre des comptes extérieurs, à accroître l'épargne intérieure, notamment l'épargne publique tout en assurant un développement volontariste des secteurs sociaux et des infrastructures de base. Des réformes visant à stimuler l'investissement et à améliorer l'efficacité du secteur public sont particulièrement nécessaires à cet égard.

\* Un plan de financement qui permette de ramener les charges afférentes au service de la dette à un niveau tolérable. La communauté internationale serait bien avisée de s'attacher à épargner la dette extérieure des pays les plus pauvres afin de créer les conditions d'une croissance durable, tout en subordonnant étroitement l'aide extérieure à la mise en œuvre de politique viable et équitable notamment au plan social.

Extrait du rapport du PNUD sur la lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne.

Fa  
interne  
étatique  
monde  
sations  
en plu  
princip  
en cet

Le  
(CICR)